

PERNOD RICARD

● Conseil d'Administration	1
● Allocution du Président	2
● Rapport du Conseil d'Administration	3
● Présentation des comptes Pernod Ricard	8
● Rapports des Commissaires aux comptes	14
● Le groupe Pernod Ricard	17
• Présentation du groupe	17
• Ricard	25
• Pernod	33
• SEGM	40
• Campbell	42
• JFA	44
• SPBG	46
• Euro-Equipement	48
● Annexes financières	49
● Comptes consolidés	52
● Résolutions	56

Pernod Ricard

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil

Monsieur Jean HEMARD

Vice-Présidents

Monsieur Mario LEMBO

Monsieur Jacques MANGENOT

Administrateurs

Monsieur Louis BERGAMASCHI

Monsieur Gaston BOURGEAT

Monsieur Bernard CAMBOURNAC

Monsieur Jacques CHATIN

Madame Danièle DILLEE

Monsieur Claude FOUSSIER

Monsieur Jacques FOUSSIER

Monsieur François GERARD

Monsieur François LAPORTE BISQUIT

Monsieur André PERNOD

Monsieur Patrick RICARD

Monsieur Louis THIERS

Monsieur Arthur VEIL PICARD

Société du Domaine de BARBOSSI

Représentant Permanent:

Madame Béatrice BAUDINET

DIRECTION GENERALE

Président Directeur Général

Monsieur Jean HEMARD

Vice Président Directeur Général

Monsieur Jacques MANGENOT

Directeur Général Adjoint

Monsieur Patrick RICARD

Secrétaire Général

Monsieur Thierry JACQUILLAT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire

Monsieur Pierre DELPIERRE

Titulaire

Monsieur Jean DELQUIE

Suppléant

Monsieur Louis GENOT

PERNOD RICARD

Société anonyme au capital de 298 000 000 F
Siège social: 2, rue de Solférino à Paris 7ème
RC Paris 58 B 4194

Allocution du Président

Si je me permets de m'adresser à vous en dehors du rapport du Conseil, c'est que l'exercice 1974 est vraiment, pour notre Groupe, un tournant décisif et qu'il m'a paru nécessaire d'insister sur certains points essentiels. Le meilleur moyen de le faire n'était-il pas de les traiter à part?

Il y a certainement de multiples façons de rapprocher deux entreprises. Toutes prétendent aboutir à rendre l'ensemble plus performant. Parmi elles, deux options principales:

- La première tend à dégager les économies immédiatement possibles, sans trop se préoccuper de ce qu'on pourrait appeler «la casse», sans trop analyser les répercussions qu'une telle méthode pourrait avoir sur le rendement à long terme. La philosophie de cette tendance est de considérer «qu'il vaut mieux tenir que courir».

- La seconde, choisie pour Pernod Ricard, ne cherche pas forcément les économies immédiates mais, en s'appuyant sur une politique commune, elle vise l'expansion et l'amélioration progressive du rendement, afin d'assurer une augmentation durable des profits.

Pour rendre le groupe aussi performant que possible, il fallait d'abord maintenir à un haut niveau, le dynamisme de chacune des sociétés le composant, et donc faire en sorte que soient respectés leur nom, leur personnalité, leur indépendance commerciale. Il fallait ensuite, pour éviter des heurts inutiles et préjudiciables au groupe, donner à l'ensemble une stratégie commune.

Il fallait enfin qu'un contrôle, souple mais précis, soit institué pour s'assurer du respect des règles adoptées en commun, sans lequel aucune harmonie n'est possible.

La très classique structure, avec Société Mère et Filiales, convient parfaitement à ces buts; c'est pourquoi elle a été choisie.

Vous la trouverez décrite dans la plaquette, sous la forme d'un organigramme auquel est jointe une fiche d'identité sur chacune des principales filiales du groupe.

Mettre en place une structure convenable est certes essentiel, mais la réussite dépend avant tout de ce que les hommes en font. Il ne s'agissait pas, dans cette opération, seulement de réunir deux coffres-forts ou deux savoir-faire. Il ne s'agissait pas non plus d'obtenir la seule adhésion des états-majors, mais de tous les collaborateurs, en particulier de ceux des Sociétés Pernod et Ricard. On ne gomme pas en quelques jours les sentiments nés de quarante années de concurrence commerciale des plus vives. Combien d'associations se sont-elles soldées par des échecs parce que l'aspect humain avait été négligé?

Voilà pourquoi trois années ont été nécessaires pour mener à bien ce rapprochement. Certains ont pu s'étonner de cette lenteur, mais elle n'était pas du temps perdu. Déjà, nous pouvions dire que nous sommes sur la bonne voie parce que, au fur et à mesure que les équipes des deux anciennes sociétés réunies au sein de Pernod Ricard ou à l'occasion de séances de travail communes apprennent à se connaître et à s'apprécier, les préjugés s'effacent, les réticences tombent, la confiance prend solidement le dessus. Et c'est essentiel, car il est impossible de construire quoi que ce soit de solide ou de durable qui ne soit appuyé, à tous les échelons, sur une confiance réciproque.

La présentation des comptes de notre Société regroupe exceptionnellement cette année l'exploitation des nouvelles sociétés Pernod, Ricard, SEGM et Euro-Equipement. Afin de la rendre moins compliquée et pour vous permettre d'une part de comparer les résultats des années 1973 et 1974, d'autre part d'apprécier l'activité de l'ensemble du groupe, nous avons, dans la plaquette, reconstitué les comptes d'exploitation des sociétés Pernod et Ricard tels qu'ils auraient existé s'il n'y avait pas eu fusion, et présenté les comptes consolidés des principales sociétés du groupe.

Qu'est-ce qui caractérise plus particulièrement les résultats de cette année 1974? C'est d'abord, abstraction faite de pertes exceptionnelles qui vous sont indiquées dans le rapport du Conseil, les résultats satisfaisants obtenus par notre activité dans les spiritueux à base d'Anis et de Gentiane, alors que la conjoncture n'était pas très favorable. Il faut cependant noter que les anis ont vu leur développement en volume se ralentir.

Ce sont ensuite les difficultés rencontrées, tant en France qu'à l'étranger, dans le secteur des Cognac et Champagne du fait du surstockage spéculatif effectué par la clientèle en 1973.

Ce sont enfin les mauvais résultats obtenus dans le secteur non-alcool, où pratiquement toutes nos filiales sont en perte, et souvent importante. En particulier, nos filiales de boissons sans alcool JFA-PAMPRYL et SPBG ont vu leurs marges se détériorer dans des proportions insupportables à la suite de l'action du Service des Prix. Si l'on ajoute à cela des diminutions de volume dues à la conjoncture générale et au mauvais temps, il n'y a pas lieu de s'étonner des pertes après amortissements et provisions de F. 5.500.000 et F. 4.700.000 réalisées par ces deux sociétés.

Quant à l'année 1975, je serais pour ma part relativement optimiste si de nouvelles charges d'impôts ou de taxes ne viennent pas alourdir nos prix. En effet, en augmentant de 33,4% en deux ans les droits spécifiques sur les alcools, le Gouvernement a déjà freiné assez brutalement notre développement; s'il poursuivait cette politique, je pense que nos prix de vente atteindraient un seuil dangereux. Dans le cas contraire, la fidélité de notre clientèle et le dynamisme de nos réseaux commerciaux devraient nous permettre de maintenir, au moins en 1975, les volumes de vente atteints en 1974.

Comme par ailleurs, des augmentations ont été accordées aux boissons sans alcool, nous espérons, de ce côté, retrouver quelques profits qui permettraient à l'année 1975 de se clôturer avec des résultats consolidés au moins égaux à ceux de 1974.

Rapport du Conseil d'Administration

Activités du Groupe

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales, durant l'exercice 1974 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1974.

A la suite des fusions et apports partiels que vous avez approuvés les 10 et 20 décembre 1974, votre Société, sous sa dénomination nouvelle de PERNOD RICARD au capital de 298.000.000 F., contrôle totalement ou partiellement un ensemble de filiales et participations composé notamment de PERNOD, RICARD, SEGM, EURO-EQUIPEMENT, LANSON, CDC, EVC, CAMPBELL, JFA, SPBG...

Nonobstant l'effet rétroactif au 1.01.74 conféré aux opérations de restructuration et de regroupement, votre Société a, au cours de l'exercice 1974, exploité les fonds de commerce apportés aux nouvelles sociétés PERNOD, RICARD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT.

Il n'en sera plus de même à partir de 1975, où les recettes de votre Société seront essentiellement constituées par des royalties sur le chiffre d'affaires des sociétés concessionnaires de ses marques, et par les revenus de son portefeuille. Aussi, nous a-t-il paru plus significatif, dès cette année, de vous présenter l'activité de chacune des filiales et participations en faisant abstraction du fait que, pour certaines d'elles, leur activité se trouve, en 1974, confondue au sein de votre Société.

Le groupe a eu à faire face au cours de l'exercice à divers facteurs qui en ont réduit la croissance et la rentabilité.

Il s'agit tout d'abord de la crise économique qui a eu pour effet de freiner les achats de la clientèle au cours du deuxième semestre.

Ce phénomène a été particulièrement ressenti:

- pour les boissons alcoolisées du groupe vendues à l'étranger (anis, champagne, cognac),
- pour les boissons sans alcool et les produits diététiques commercialisés en France, les premières étant en outre perturbées par des conditions climatiques défavorables,
- pour le matériel d'équipement destiné aux collectivités publiques et privées qui ont réduit leurs investissements dans ce domaine.

Il s'agit aussi des décisions fiscales et financières prises par le Gouvernement pour conjurer l'inflation. Elles ont lourdement pesé sur les comptes d'exploitation du groupe par le jeu:

- de la taxe exceptionnelle sur les bénéfices qui a représenté: F. 16.600.000.
- du blocage des prix qui n'a pas permis de répercuter totalement la hausse des coûts des boissons sans alcool et qui a coûté: F. 9.400.000.
- du renchérissement du coût du crédit. Le taux d'intérêt moyen qui est passé de 9% à 12,5% en 1974 a provoqué une hausse des frais financiers du groupe de F. 12.400.000.
- une nouvelle hausse de 15% des droits et taxes sur les alcools ayant pris effet au 1.02.74.

Elle constitue, avec les trois autres qui la précèdent depuis le 1.01.1968, une augmentation de 61,6% sur 7 ans, supérieure à celle du coût de la vie telle qu'elle ressort des indices Insee, provoquant ainsi un ralentissement sensible des ventes.

C'est dans ce contexte qu'ont travaillé les filiales et participations de votre Société, dont le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est élevé à F. 2.456.275.000 et le bénéfice consolidé à F. 81.752.000.

Que leur personnel soit remercié d'avoir accompli sa tâche avec conscience et enthousiasme dans des conditions rendues plus difficiles par suite de la restructuration et du transfert d'activités de certaines d'entre elles, ainsi que du surcroît de travail provoqué par les grèves postales et les ventes exceptionnelles de fin d'année précédant une nouvelle hausse de droits au 1.02.1975.

Activités des filiales et participations

RICARD

Les volumes vendus ont progressé de 9,1% en 1974.

Les spiritueux anisés, en hausse de 9,9%, ont sensiblement amélioré leur part du marché.

Le résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé malgré les hausses de droits et des conditions économiques générales défavorables.

Par contre, le Cognac a régressé en France de 3,8% en volume tout en améliorant légèrement sa part du marché français, puisque ce dernier a perdu 5,6% des volumes vendus en 1973.

Les autres produits commercialisés subissent globalement une légère baisse par rapport à 1973 (-4,2%).

Le chiffre d'affaires hors TVA de la Société est ainsi passé de 991.289.000 F. à 1.200.155.000 F. soit une progression de 21,1% ayant pour origine:

- l'accroissement des volumes vendus: +9%
- la hausse des droits décidée par l'Etat: +6%
- la hausse des prix consécutive à une répercussion partielle de la hausse des coûts: +5%

Le résultat net des exploitations de l'ancienne Société RICARD est de F. 54.467.000 contre F. 52.541.000 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,7%.

Le résultat de l'exercice a été influencé par la constitution d'une provision pour hausse de prix (nette de reprise de provisions antérieures) de F. 17.474.000 contre F. 14.265.000 pour l'exercice 1973 et par la contribution exceptionnelle de 18% dont le montant a été de F. 9.901.000.

En matière d'investissements, des travaux importants ont été effectués:

- à Thiais, pour la création et l'aménagement de locaux destinés à recevoir le siège social de la nouvelle Société RICARD, ainsi que pour l'agrandissement de l'usine,
- à Lille et à Marseille, pour l'extension des centres d'élaboration,
- à Rennes, Lyon et Marseille pour l'aménagement de nouveaux locaux administratifs et sociaux,
- à Lignères, pour la construction d'un nouveau chai.

La Société a poursuivi, par ailleurs, sa politique de progrès social par la mise en place de congés de fin de carrière, qui permet à ceux ayant atteint l'âge de 63 ans, de percevoir - tout en conservant les mêmes avantages sociaux que le personnel en activité et selon son ancienneté - 70 à 80% de son salaire jusqu'à 65 ans.

La formation professionnelle a été activement poursuivie et développée en faveur des employés et ouvriers qui ont - selon leurs vœux - suivi des programmes orientés vers des cours de culture générale et de législation du travail.

Les centres de loisirs ont enfin maintenu leurs activités en accueillant 2.400 collaborateurs et leurs familles.

PERNOD

Deux événements ont caractérisé l'exercice.

Le premier a été la mise en activité du complexe de Créteil où ont été transférées les activités des usines et bureaux de Montreuil et Maisons-Alfort, qui a parachevé la rénovation de l'appareil de production et d'embouteillage de la Société, commencée par la construction d'usines nouvelles à Bordeaux - Mérignac en 1965, à Marseille en 1967 et par la rénovation de l'usine de Lyon en 1970.

L'élégance et le modernisme de son architecture, la mécanisation poussée des fonctions de production, de stockage et de manutention, le confort des installations de travail et de détente, accru par la mise en place d'un horaire variable, font du nouveau centre de Créteil un lieu de travail exemplaire.

Le deuxième a été la poursuite de la politique de diversification dans des Sociétés, qui sont devenues depuis lors des filiales de PERNOD RICARD.

Les investissements dans ce domaine, ont concerné l'acquisition de la Distillerie de Whisky CAMPBELL en Juin 1974 et de diverses Sociétés concessionnaires de Coca-Cola en province, qui ont été rachetées à BSN.

L'énorme incidence des deux augmentations successives des droits sur le prix de vente des produits anisés (F. 6,- par litre d'anis qui inclut désormais F. 24,30 de droits et taxes pour un prix unitaire de vente de F. 35,-) a freiné la progression des ventes.

Les volumes vendus en 1974 sont toutefois supérieurs de 7% à ceux de l'année précédente, mais la progression a été moindre pour le réseau anis (+5,9%) que pour le réseau agence (+8,1%), de même que les ventes à emporter (+12%) ont mieux progressé que celles à consommer sur place (+2,4%).

Le chiffre d'affaires ainsi réalisé (Euro-Equipement inclus) s'est élevé hors TVA à F. 1.001.483.000 contre F. 829.950.000 en 1973, soit une progression de 20,7% due:

- à l'accroissement des volumes vendus: +7%
- à la hausse des droits décidée par l'Etat: +6%
- à la hausse des prix consécutive à une répercussion partielle de la hausse des coûts: +6%

Le résultat net des exploitations de l'ancienne Société PERNOD (y compris l'activité Euro-Equipement) est de F. 30.652.000 contre F. 37.731.000 pour l'exercice 1973, soit une diminution de 18,9%.

Ce résultat est obéré par une augmentation de F. 11.815.000 des frais financiers, résultant de la hausse des taux et du financement de nouveaux investissements, par une perte exceptionnelle de change de F. 5.100.000 par F. 10.398.000 d'amortissements supplémentaires correspondant à l'usine de Créteil, par la constitution pour la première fois d'une provision pour hausse de prix de F. 7.719.000 et par la contribution exceptionnelle de 18% de F. 6.177.000.

SEGM

L'ensemble des spiritueux exportés en 1974, tant par l'ancienne Société SEGM que par les Sociétés PERNOD et RICARD, représente 18.700.000 bouteilles contre 18.850.000 en 1973, soit une baisse de 0,9% qui recouvre des situations très différentes selon la nature des produits exportés.

Les produits anisés, qui représentent près de 80% des volumes exportés, poursuivent leur progression (+13,7%) mais d'une façon plus modérée que les années précédentes.

Les pays du Marché Commun, l'Espagne et l'Afrique restent ceux où l'on exporte le plus.

Les eaux-de-vie de Cognac et d'Armagnac accusent quant à elles une forte baisse de près de 34%, supérieure à celle de la Profession (- 20%).

Les hausses successives des prix à la production, ainsi que les diverses manipulations monétaires et la crise internationale ont détourné le consommateur étranger des Cognacs et Armagnacs, au profit de Brandies ou autres spiritueux moins chers tels que les whiskies, gin, vodka, rhum.

A ces diverses raisons, s'ajoutent celles spécifiques à la Société qui dispose de marques ayant encore une notoriété insuffisante et exporte sur des marchés trop peu diversifiés.

Par contre, le Brandy de haut de gamme a profité de cette situation pour progresser de 84% par rapport à 1973, mais la part du marché qu'il représente reste encore faible.

Les apports des activités exportation des anciennes sociétés PERNOD (exportation agence) et RICARD (exportation Ricard et Bisquit) à la nouvelle société SEGM, prennent effet au 1er janvier 1975. Pour l'exercice 1974, l'activité de l'ancienne Société SEGM n'a concerné que l'exportation des spiritueux anisés PERNOD.

Son chiffre d'affaires exonéré de TVA s'est élevé à F. 39.172.000, en progression de 30,3% par rapport à 1973, mais son résultat net n'est que de F. 1.260.000 contre F. 2.477.000 pour l'exercice 1973, soit une diminution de 49%. Celle-ci résulte principalement de l'accroissement des investissements commerciaux: antennes de propagande et budgets publicitaires et de la contribution exceptionnelle de 18% qui représente F. 421.000.

EURO-EQUIPEMENT

La transformation en filiale de l'ancien département Pernod-Equipement de la Société PERNOD s'est accompagnée de la mise en place d'une décentralisation de ses structures par la création de 6 Directions Régionales responsables des services de vente et d'après-vente de la Société.

Les ventes en France, après un bon premier semestre, ont pourtant été freinées par les mesures d'encadrement du crédit prises par le Gouvernement en Juin 1974, au point que le chiffre d'affaires hors TVA de F. 25.580.000 n'a progressé que de 2,4% par rapport à 1973.

Avec ses filiales étrangères Euro-Equipement Italie, Euro-Equipement Espagne, Simate Suisse, Sapeg RFA et la nouvelle société anglaise Inter Equipement UK, la Société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors TVA de F. 34.687.000.

Comme nous l'avons dit plus haut, le chiffre d'affaires et les résultats d'Euro-Equipement sont inclus dans les chiffres donnés pour la Société PERNOD.

Pour 1974, l'exploitation Euro-Equipement se solde par une perte de F. 1.219.000 contre un bénéfice de F. 200.000 pour l'exercice 1973. Cette activité n'a pas retrouvé en 1974 sa rentabilité antérieure ainsi que nous l'espérions dans notre précédent rapport car, en plus de la détérioration des résultats due à la faible progression du chiffre d'affaires en France, il a été nécessaire de constituer F. 1.080.000 de provisions pour tenir compte des résultats déficitaires de la filiale allemande et des risques sur le crédit accordé à la clientèle.

JFA-PAMPRYL

Le marché des jus de fruits et boissons aux fruits a particulièrement souffert en 1974 par suite:

- d'un blocage des prix d'autant plus insupportable qu'il n'a même pas permis la répercussion des hausses de prix des matières premières.
- d'une conjoncture générale, très difficile pour ce type de produits,
- de conditions climatiques défavorables.

Le volume des ventes des jus de fruits est ainsi en régression de 5%. Celui des boissons aux fruits ne progresse que de 1% dans un marché en expansion où le développement des ventes en verre consigné a été préjudiciable au litre verre perdu commercialisé par la Société.

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à F. 116.573.000 en progression de 10%, mais le résultat net est déficitaire de F. 5.528.000 après F. 2.445.000 d'amortissements.

SPBG

Les mêmes causes que celles énoncées à propos de JFA ont provoqué les mêmes effets sur le marché des soft drinks.

Les volumes vendus ont régressé de 3,7%, les ventes à emporter (+0,3%) ayant mieux résisté que celles à consommer sur place (-11,8%).

Le chiffre d'affaires HT de la Société, consolidé avec celui réalisé par les nouveaux territoires de Lyon, Nancy, Strasbourg, Bordeaux et Toulouse rachetés à BSN et regroupés au sein d'une filiale représentent F. 146.676.000 en progression de 3,5%.

Mais l'exercice est déficitaire de F. 4.746.000 après F. 13.140.000 d'amortissements, les pertes constatées étant de F. 2.175.000 à la SPBG et de F. 2.571.000 pour les nouveaux territoires.

BRUGIER-CHARRASSE

Cette Société, spécialisée dans la vente de produits diététiques a eu également à faire face à une conjoncture générale défavorable d'autant plus difficile à supporter financièrement qu'elle venait de renforcer ses structures.

A une progression de son chiffre d'affaires HT de 7,1% (F. 21.500.000 contre F. 20.064.000 en 1973) correspond une baisse de volumes vendus de 8% et une perte de F. 1.605.000.

CAMPBELL

C'est en 1974 que cette société est devenue filiale du groupe.

Elle dispose de bureaux et d'une usine d'embouteillage à Glasgow ainsi que d'une distillerie et de chais dans les Highlands. Sa capacité annuelle est de 2.600.000 litres d'alcool pur.

Elle est en outre propriétaire d'un important stock de whiskies d'âge et de nature variés et de diverses marques, exploitées principalement sur les marchés australien, américain et italien.

PERNOD, RICARD et SEGM vont dès 1975 devenir concessionnaires de cette Société pour la France et l'Espagne.

Les volumes commercialisés en 1974 sont en progression de 14,6% pour les ventes en bouteilles et de 20% pour les ventes en vrac.

Le chiffre d'affaires consolidé HT de la Société a représenté 1.850.000 livres et les profits nets avant impôts 384.000 livres en progression de 83% par rapport à 1973.

CDC

Le chiffre d'affaires hors taxes qui était de F. 246.223.000 en 1973 est passé à F. 269.570.000 en 1974, en progression de 9,5%. Le résultat net de l'exercice est passé de F. 13.546.000 en 1973 à F. 13.826.000 en 1974; ce résultat s'entend après constitution d'une provision pour impôt de F. 845.000, le solde des reports déficitaires provenant de l'absorption de la Société DMS, étant inférieur au bénéfice de l'exercice.

Votre Société a perçu un dividende de F. 1.423.000 au titre de la distribution des résultats de l'exercice 1973.

LANSON

Le chiffre d'affaires de l'exercice, clos le 31 août 1974, s'est élevé à F. 65.525.000 pour 2.894.000 bouteilles, soit par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 2,7% du chiffre d'affaires hors TVA et de 19,9% des ventes en volume (semblable à celle de la profession qui a régressé de 20%).

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à F. 18.332.000 contre F. 19.404.000 pour l'exercice précédent, et le bénéfice net à F. 1.149.000 après une dotation de F. 13.735.000 à la provision pour hausse de prix, alors que pour l'exercice 1973, ces chiffres étaient respectivement de F. 6.473.000 et F. 4.487.000.

L'Assemblée Générale tenue le 27 février 1974, a décidé la répartition d'un dividende de F. 7,- par action.

Votre Société, au titre de l'exercice précédent a encaissé un dividende net de F. 713.000.

EVC

Cette Société holding détient 32% du capital des Grands Champagnes de Reims, dont PERNOD RICARD est également actionnaire à concurrence de 16%.

Les expéditions de champagne de l'exercice 1974 ont été de 822.000 bouteilles, en diminution de 22,3% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires hors taxes a été de F. 24.973.000 contre F. 25.364.000 pour l'exercice 1973, soit -1,6%.

Les comptes de l'exercice 1974 font apparaître une perte de F. 9.122.000, après constitution d'une provision pour hausse de prix de F. 8.527.000, alors que l'exercice 1973 se soldait par une perte de F. 2.252.000, après constitution d'une provision pour hausse de prix de F. 5.149.000.

Exploitation et pertes et profits

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les fonds de commerce apportés aux nouvelles Sociétés RICARD, PERNOD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT ont été exploités par PERNOD RICARD qui a, en contrepartie, conservé les 3/4 des résultats correspondants; le quart restant revenant aux Sociétés nouvelles.

De ce fait, PERNOD RICARD a enregistré un chiffre d'affaires de F. 2.241.809.000 en progression de 21,1% sur l'exercice 1973, un résultat d'exploitation de F. 240.503.000 en progression de 12,8% et un bénéfice net comptable de F. 64.901.000 après rétrocession de F. 28.910.000 aux Sociétés nouvelles, soit un bénéfice net avant rétrocession de F. 93.811.000 supérieur de 1,15% à celui de l'exercice précédent.

La présentation détaillée des comptes d'exploitation, de pertes et profits et du bilan, figure dans les tableaux et commentaires annexés au présent rapport.

Approbaton des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que de ratifier divers mouvements intervenus dans les comptes de réserves et consécutifs aux opérations d'apports approuvées par votre assemblée le 10 décembre 1974, à savoir:

- l'affectation au compte «réserves facultatives» des plus-values résultant des apports à la Société RICARD et à la Société pour l'Exportation de Grandes Marques,
- le virement à ce même compte des provisions pour hausse de prix et pour investissement devenues sans objet, par suite de leur reconstitution dans les bilans des sociétés bénéficiaires des apports,
- les prélèvements effectués sur la prime de fusion pour reconstituer d'une part, la réserve spéciale de plus-value à long terme, d'autre part, la provision pour investissement.

Par ailleurs, ainsi que la loi nous en fait obligation, nous vous demanderons d'approuver le principe et le montant des dépenses non admises en déduction du bénéfice fiscal, en vertu de l'article 223 quater du CGI.

Affectation des résultats

Nous vous proposons de répartir de la manière suivante le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à la somme de F. 64.901.445,85.

- à la réserve légale F. 13.690.511,41 qui se trouverait ainsi portée à F. 29.800.000, soit 10% du capital social.
- aux actionnaires à titre de premier dividende une somme égale à 6% du capital social, soit F. 17.880.000,00.
- à la réserve facultative la somme de F. 22.155.934,44.
- aux actionnaires à titre de superdividende la somme de F. 11.175.000,00.

Nous vous précisons que les membres du Conseil d'Administration font abandon des tantièmes auxquels ils ont droit en application de l'article 37 des statuts.

Si vous approuvez le projet de répartition qui vient de vous être soumis, le dividende global, s'appliquant aux actions composant votre capital social, sera de F. 11,70 par action, se décomposant en:

- dividende net distribué F. 7,80
- impôt déjà payé au Trésor F. 3,90

Nous vous demanderons de fixer au 8 juillet la date de mise en paiement du dividende.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution des distributions au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1971	8,50 F.	4,25 F.	12,75 F.
1972	8,50 F.	4,25 F.	12,75 F.
1973	7,80 F.	3,90 F.	11,70 F.

Administration

Nous vous demanderons de bien vouloir donner à votre Conseil d'Administration, quitus de sa gestion pour l'exercice 1974 et spécialement à la succession de M. Gérard FOUSSIER, Administrateur décédé au cours de cet exercice, et aux Administrateurs de la Société «PERNOD» et de la «SOCIETE POUR L'EXPORTATION DE GRANDES MARQUES» (SEGM), absorbées à titre de fusion par la Société, le 20 décembre 1974.

Le mandat de quatre de vos Administrateurs: Madame Danièle DILLEE, Monsieur Louis BERGAMASCHI, Monsieur Mario LEMBO et Monsieur Louis THIERS arrive à expiration; Madame Danièle DILLEE, Monsieur Louis BERGAMASCHI, Monsieur Mario LEMBO et Monsieur Louis THIERS se représentent à vos suffrages et nous vous proposons leur réélection.

Le mandat de Messieurs Pierre DELPIERRE et Jean DELQUIE, Commissaires aux Comptes titulaires de votre Société arrive à son terme; nous vous proposons leur réélection pour une durée de six années.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DU BILAN PERNOD RICARD AU COURS DE L'EXERCICE 1974
(en milliers de francs)

ACTIF	1973	1974	Ecart
Immobilisations	125 297	193 624	+ 68 327
Autres valeurs immobilisées	104 316	930 222	+ 825 906
Stocks	174 907		- 174 907
Réalisable et disponible	217 578	74 694	- 142 884
Total	622 099	1 198 540	+ 576 441

MOUVEMENTS CONSECUTIFS AUX APPORTS		AUTRES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		MOUVEMENT TOTAL
IMMOBILISATIONS	+ 72 355		- 4 028	+ 68 327
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 111 675	Cessions d'immobilisations (moins acquisitions)	- 3 320	
Apports reçus de PERNOD (ancienne société)	+ 174 730	Amortissements 1974	- 708	
Apports reçus de SEGM (ancienne société)	+ 9 300			
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	+ 759 101		+ 66 805	+ 825 906
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 14 993	Titres CAMPBELL	+ 40 337	
Apports à SEGM (nouvelle société)	- 2 600	Avances SPBG	+ 20 700	
Création des titres des sociétés nouvelles		Virement titres de placement	+ 2 999	
• RICARD	+ 314 999	Augmentation de capital		
• PERNOD	+ 214 999	• RICARD ESPAÑOLA	+ 2 084	
• SEGM	+ 35 998	• JFA	+ 999	
• EURO-EQUIPEMENT	+ 20 000	• Grands Champagnes de Reims	+ 960	
Autres apports reçus de PERNOD et SEGM (anciennes sociétés)	+ 190 698	Remboursement Santa-Lina	- 4 456	
		Autres mouvements (solde)	+ 3 182	
VALEURS D'EXPLOITATION	- 174 907			- 174 907
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 174 907			
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	- 162 283		+ 19 399	- 142 884
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 170 239	Sociétés apparentées	+ 62 226	
Apports à SEGM (nouvelle société)	- 18 100	Banques, CCP, caisses	- 37 728	
Apports reçus de PERNOD (ancienne société)	+ 25 493	Autres mouvements (solde)	- 5 099	
Apports reçus de SEGM (ancienne société)	+ 563			

PASSIF	1973	1974	Ecart
	Capitaux propres	304 238	
Subventions	359		- 359
Provisions pertes et charges	7 256	8 030	+ 774
Dettes à plus d'un an	1 078	140 641	+ 139 563
Dettes à court terme	256 627	38 707	- 217 920
Résultats	52 541	64 901	+ 12 360
Total	622 099	1 198 540	+ 576 441

MOUVEMENTS CONSECUTIFS AUX APPORTS		AUTRES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		MOUVEMENT TOTAL
CAPITAUX PROPRES	+ 612 773		+ 29 249	+ 642 022
Apports de PERNOD (ancienne société)	+ 656 937	Mises en réserves (AGO du 27/6/74)	+ 36 766	
Apports de SEGM (ancienne société)	+ 18 000	Reprises de provisions constituées en franchise d'impôts	- 7 650	
Annulations actions PERNOD RICARD	- 164 147	Dotation à la provision pour investissement	+ 133	
Plus-value sur apports à RICARD et SEGM (nouvelles sociétés)	+ 101 983			
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	+ 9 952		- 9 178	+ 774
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 466	Reprise provision pour participation	- 9 373	
Apports reçus de PERNOD (ancienne société)	+ 10 340	Reprise provision pour charges à répartir	- 18	
Apports reçus de SEGM (ancienne société)	+ 78	Provision pour participation 1974	+ 213	
DETTES A LONG ET MOYEN TERME	+ 79 281		+ 60 281	+ 139 563
Apports reçus de PERNOD (ancienne société)	+ 79 281	Emprunt en francs suisses	+ 57 624	
		Virement sociétés immobilières Prado et Metropolis	+ 12 017	
		Virement à dettes à court terme	- 9 360	
DETTES A COURT TERME	- 229 813		+ 11 893	- 217 920
Apports à RICARD (nouvelle société)	- 252 930	Impôt sur les Sociétés	+ 16 160	
Apports reçus de PERNOD (ancienne société)	+ 22 196	Virement sociétés immobilières Prado et Metropolis	- 6 640	
Apports reçus de SEGM (ancienne société)	+ 921	Emprunts à moins d'un an	+ 6 091	
		Autres mouvements (solde)	- 3 718	

COMPARAISON DES COMPTES D'EXPLOITATION 1973 ET 1974 (en milliers de francs)

Le compte d'exploitation 1974 de PERNOD RICARD est le cumul des comptes d'exploitation des anciennes Sociétés RICARD, PERNOD et SEGM. Afin de faciliter la compréhension de l'exploitation de 1974, nous vous présentons le compte PERNOD RICARD ventilé entre les trois Sociétés d'origine ainsi qu'une comparaison avec l'exercice 1973 pour lequel nous avons reconstitué un compte PERNOD RICARD.

Les opérations internes au groupe ne sont pas éliminées dans ce tableau, mais uniquement dans les comptes consolidés publiés plus loin.

	1974			
	RICARD	PERNOD	SEGM	PERNOD RICARD
Chiffre d'affaires hors tva	1 201 155	1 001 483	39 172	2 241 809
Marchandises consommées et droits	823 479	699 596	17 139	1 540 214
Marge brute	377 676	301 887	22 033	701 595
Autres produits	7 891	9 326	1 016	18 233
Ensemble	385 567	311 213	23 049	719 828
Frais de personnel	89 702	90 190	4 397	184 289
Frais financiers	9 929	26 453	375	36 757
Autres frais	109 438	93 271	15 260	217 969
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et provisions	176 498	101 299	3 017	280 814
Amortissements	16 751	16 886	130	33 767
Provisions	3 176	3 301	67	6 544
Bénéfice d'exploitation	156 571	81 112	2 820	240 503

COMPTE DE PERTES ET PROFITS (en milliers de francs)

Le compte de pertes et profits PERNOD RICARD pour l'exercice 1974 est le cumul des comptes pertes et profits des anciennes Sociétés RICARD, PERNOD et SEGM, à l'exception d'écritures résultant des dispositions des traités d'apport rappelées dans les commentaires.

Comme pour le compte d'exploitation, nous vous présentons le compte pertes et profits PERNOD RICARD ventilé entre les trois Sociétés d'origine.

	1974			
	RICARD	PERNOD	SEGM	PERNOD RICARD
Bénéfice d'exploitation	156 571	81 112	2 820	240 503
Profits sur exercices antérieurs et exceptionnels	107	— 3 168 ⁽¹⁾	637	— 2 424
Dotation aux provisions hors exploitation (diminuée s'il y a lieu des reprises)				
• Provision pour investissement	850	113	25	988
• Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	7 952	1 698	50	9 700
• Provision pour hausse de prix	17 474	7 719		25 193
Impôts sur les Sociétés				
• Sur bénéfices antérieurs	789			789
• Contribution exceptionnelle de 18%	9 901	(2)	(2)	9 901
• Sur bénéfice de l'exercice	64 435	31 561	1 701	97 697
Plus-values d'apport ⁽³⁾				
Bénéfice revenant aux filiales d'exploitation	15 667	12 838	405	28 910 ⁽⁴⁾
Bénéfice net comptable	39 610	24 015	1 276	64 901 ⁽⁴⁾

1973			
RICARD	PERNOD	SEGM	PERNOD RICARD reconstitué
991 289	829 949	30 070	1 851 308
667 119	583 297	11 880	1 262 296
324 170	246 652	18 190	589 012
6 612	7 018	985	14 615
330 782	253 670	19 175	603 627
81 283	78 448	2 849	162 580
7 084	14 638	118	21 840
92 580	71 744	11 593	175 917
149 835	88 840	4 615	243 290
18 151	6 512	84	24 747
1 389	3 909	1	5 299
130 295	78 419	4 530	213 244

VARIATIONS EN POURCENTAGE 1974/1973			
RICARD	PERNOD	SEGM	PERNOD RICARD
+ 21,2	+ 20,7	+ 30,3	+ 21,1
+ 23,4	+ 19,9	+ 44,3	+ 22,0
+ 16,5	+ 22,4	+ 21,1	+ 19,1
+ 19,3	+ 32,9	+ 3,2	+ 24,8
+ 16,6	+ 22,7	+ 20,2	+ 19,3
+ 10,4*	+ 15,0	+ 54,3	+ 13,4*
+ 40,2**	+ 80,7	+217,8	+ 68,3
+ 18,2	+ 30,0	+ 31,6	+ 23,9
+ 17,8	+ 14,0	- 34,6	+ 15,4
- 7,7	+159,3	+ 54,8	+ 36,5
+128,7	- 15,5		+ 23,5
+ 20,2	+ 3,4	- 37,8	+ 12,8

* La provision pour congés payés de Ricard a été reprise en 1974 par le crédit des frais de personnel, alors qu'en 1973 celle-ci figurait dans les profits sur exercices antérieurs. Les pourcentages de variation sont en fait +15,3% pour Ricard et +15,8% pour Pernod Ricard.

**+17,9% si l'on tient compte des rémunérations des dépôts à terme comprises dans les autres produits.

COMMENTAIRES

(1) dont 5,1 millions de francs de perte de change sur un emprunt libellé en francs suisses.

(2) la contribution exceptionnelle de 18% payée par les Sociétés PERNOD et SEGM a été provisionnée à concurrence respectivement de F. 6 177 000 et F. 421 000, lors des apports fusion à PERNOD RICARD et de ce fait n'apparaît pas chez PERNOD RICARD.

(3) les plus-values réalisées par PERNOD RICARD à l'occasion des apports à RICARD (nouvelle Société) et SEGM (nouvelle Société) ont été affectées au compte «réserves facultatives» Leur montant, soit F. 101 983 145,99 figure au débit et au crédit du compte de Pertes et Profits.

(4) les résultats revenant aux nouvelles Sociétés RICARD, PERNOD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT représentent le quart du résultat net des exploitations apportées et exploitées exceptionnellement en 1974 par PERNOD RICARD, qui en a conservé les trois quarts.

Le bénéfice global 1974 représente donc F. 93 811 000 contre, pour 1973, F. 92 749 000 se composant comme suit:

RICARD: F. 52 541 000
 PERNOD: F. 37 731 000
 SEGM: F. 2 477 000

Les comptes Pernod Ricard

BILAN AU 31 DECEMBRE 1974	ACTIF	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net
		FRAIS D'ETABLISSEMENT	873 404,67	873 404,67
	IMMOBILISATIONS	196 345 048,83	2 720 636,09	193 624 412,74
	Terrains	6 028 434,09		
	Constructions	8 939 950,33	1 465 411,71	
	Matériel et outillage	689 082,26	200 014,63	
	Mobilier et matériel de bureau	613 966,71	507 273,35	
	Agencements, installations	694 785,30	302 632,94	
	Immobilisations incorporelles	178 509 501,00		
	Autres immobilisations	269 329,14	245 303,46	
	Immobilisations en cours	600 000,00		
	AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	931 705 410,65	1 483 826,60	930 221 584,05
	Prêts à plus d'un an	122 515 914,66		
	Titres de participation	809 161 400,87	1 483 826,60	
	Dépôts et cautionnements	28 095,12		
	VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES	74 703 658,88	9 784,10	74 693 874,78
	Impôts et taxes	395 934,00		
	Sociétés apparentées	65 311 770,01		
	Autres débiteurs	1 479 703,62		
	Comptes de régularisation Actif	1 964 839,00		
	Prêts à moins d'un an	4 500 000,00		
	Titres de placement et bons	1 051 412,25	9 784,10	
	TOTAL DE L'ACTIF			1 198 539 871,57
HORS BILAN	Engagements reçus			1 146 595,20

COMPTE D'EXPLOITATION 1974		
	Achats consommés	427 227 616,92
	Frais de personnel	184 287 937,47
	Impôts et taxes	1 131 680 498,81
	Travaux, fournitures et services extérieurs	73 881 709,02
	Transports et déplacements	23 938 304,07
	Frais divers de gestion	101 454 387,67
	Frais financiers	36 757 801,52
	Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	33 766 502,37
	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions	6 543 757,09
	Bénéfice d'exploitation	240 503 228,77
	TOTAL DES CHARGES	2 260 041 743,71

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 1974		
	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 612 171,38
	PERTES EXCEPTIONNELLES	7 212 396,92
	DOTATIONS AUX PROVISIONS HORS EXPLOITATION	43 531 207,68
	Provision pour investissement	7 890 898,80
	Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	9 699 996,90
	Provision pour hausse de prix	25 940 311,98
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	108 387 268,00
	Sur bénéfices antérieurs	789 283,00
	Contribution exceptionnelle de 18%	9 900 576,00
	Sur bénéfice de l'exercice	97 697 409,00
	AFFECTATION DE PLUS-VALUES D'APPORT AUX RESERVES	101 983 145,99
	BENEFICE NET REVENANT AUX FILIALES D'EXPLOITATION	29 310 781,47
	BENEFICE NET COMPTABLE	64 901 445,85
	TOTAL DU DEBIT	358 938 417,29

PASSIF	Montant
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES	946 260 289,79
Capital social	298 000 000,00
Primes de fusion	365 518 884,38
Réserve légale	16 109 488,59
Autres réserves	258 784 573,12
Réserve spéciale de plus-values à long terme	7 277 328,20
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôts	570 015,50
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
Reçues	598 000,00
Inscrites à Pertes et Profits	598 000,00
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	8 029 954,57
DETTES A LONG ET MOYEN TERME	140 640 937,50
DETTES A COURT TERME	38 707 243,86
Impôts et taxes	18 314 850,72
Comptes d'associés	3 071 767,92
Sociétés apparentées	1 875 387,04
Autres créanciers	1 872 468,07
Comptes de régularisation Passif	4 891 818,91
Emprunts à moins d'un an	8 680 951,20
RESULTATS	64 901 445,85
TOTAL DU PASSIF	1 198 539 871,57
Engagements donnés	5 668 109,91
Ventes de marchandises	2 241 809 401,52
Ristournes, rabais et remises obtenus	386 586,88
Produits accessoires	3 296 497,58
Produits financiers	14 549 257,73
TOTAL DES PRODUITS	2 260 041 743,71
BENEFICE D'EXPLOITATION	240 503 228,77
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 802 071,67
PROFITS EXCEPTIONNELS	5 598 877,41
REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION	7 649 869,62
Provision pour investissement	6 902 073,62
Provision pour hausse de prix	747 796,00
PLUS-VALUES D'APPORT A RICARD ET SEGM	101 983 145,99
PERTE NETTE REVENANT AUX FILIALES D'EXPLOITATION	401 223,83
TOTAL DU CREDIT	358 938 417,29

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT GENERAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 1974, de l'accomplissement de la mission que votre Assemblée générale a bien voulu nous confier.

Afin de former notre opinion sur la régularité et la sincérité des comptes qui vous sont présentés, nous avons procédé, tant au cours de l'exercice qu'après sa clôture, à la vérification des livres et des valeurs de la Société selon les règles de diligence normale généralement admises à l'aide des pointages, sondages et recoupements qui nous ont paru nécessaires. Toutes facilités nous ont été données pour effectuer nos investigations qui ont porté tant sur les comptes de votre Société que sur ceux des anciennes Sociétés PERNOD et SEGM (Société pour l'Exportation de Grandes Marques).

En outre, nous avons assisté le 14 mai 1975 à la réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle les comptes de l'exercice considéré ont été arrêtés.

Les comptes soumis à votre approbation ont été profondément marqués par les opérations de filialisation (apports aux nouvelles filiales RICARD et SEGM) et de fusion (apports des anciennes Sociétés PERNOD et SEGM) que vous avez approuvées en décembre 1974.

En application des traités d'apports partiels d'actif et de fusion, il a été procédé d'abord à l'éclatement rétroactif d'une partie des comptes vers les nouvelles sociétés RICARD et SEGM et, ensuite, au regroupement du reste avec les comptes provenant des anciennes Sociétés PERNOD et SEGM.

Le Bilan qui résulte de ces opérations ainsi que les comptes d'Exploitation générale et de Pertes et Profits ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées les années précédentes tant par votre Société que, le cas échéant, par les sociétés PERNOD et SEGM. Par contre, leur mode de présentation a subi un certain nombre de modifications.

En effet, votre Société étant devenue un holding, certains postes du Bilan comme les comptes de stocks, clients et fournisseurs, se sont trouvés supprimés. Au contraire, les opérations de fusion ont entraîné la création de nouveaux comptes comme «Primes de fusion» et «Plus-values à long terme». Ces suppressions ou ouvertures de comptes résultent uniquement d'opérations nouvelles que vous avez approuvées en leur temps, il ne s'agit donc pas de modification de présentation au sens de l'article 341 de la Loi du 24 juillet 1966.

En ce qui concerne le Compte d'Exploitation générale, vous remarquerez qu'il ne traduit pas dès cette année le caractère de holding de votre Société. En effet, en conformité des dispositions des traités précédemment rappelés, votre Société a exploité exceptionnellement en 1974 les fonds de commerce apportés aux nouvelles sociétés PERNOD, RICARD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT, toutes filiales pratiquement à 100%. Le Compte d'Exploitation générale est donc le résultat du cumul des charges et des produits de votre Société et des anciennes Sociétés PERNOD et SEGM.

Dans un tableau joint à son rapport, votre Conseil d'Administration a résumé les principales variations des chapitres du bilan. Nous le compléterons par les quelques commentaires suivants:

L'augmentation importante des «Immobilisations incorporelles» s'explique par les apports des anciennes sociétés PERNOD et SEGM.

Le poste «Prêts à plus d'un an» concerne essentiellement les prêts consentis aux filiales; sa progression provient des apports-fusion.

L'accroissement sensible des «Titres de participation» se rapporte à concurrence de F. 585 996 200 aux titres des

nouvelles filiales: PERNOD, RICARD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT et, pour le reste, essentiellement aux titres apportés par les anciennes sociétés PERNOD et SEGM dans le cadre des fusions. Il ne nous paraît pas utile d'en reprendre ici le détail. Nous préciserons cependant qu'au cours de l'exercice, votre société n'a pris aucune participation nouvelle dans des sociétés françaises autres que les filiales mentionnées précédemment, à l'exception de l'acquisition de 70% du capital de la Société LABORAG, SARL au capital de F. 320 000. En effet, la seule prise de participation vraiment notable concerne une société ayant son siège social à l'étranger, S.CAMPBELL and SON Limited, dont votre Société détient la totalité du capital.

En ce qui concerne les «Valeurs réalisables à court terme ou disponibles», on notera plus spécialement que l'absence de comptes de trésorerie s'explique par les apports aux filiales intervenus en fin d'année; en revanche, on remarquera l'importance du poste «Sociétés apparentées». Quant à la rubrique «Prêts à moins d'un an», elle concerne également un prêt consenti à une filiale.

Au Passif, le «Capital social» a été porté à F. 298 000 000 suivant décision prise par votre Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1974 ayant approuvé les fusions avec les sociétés PERNOD et SEGM. Il est divisé maintenant en 3 725 000 actions de F.80 chacune de valeur nominale.

Le poste «Primes de fusion» résulte également des dites fusions, compte tenu des prélèvements opérés essentiellement pour reconstitution de la réserve spéciale pour «Plus-values à long terme».

Les comptes de Réserves ont reçu les dotations décidées par votre Assemblée générale annuelle du 27 juin 1974. En outre, le poste «Autres réserves» s'est accru des affectations ci-après qu'il vous appartiendra de ratifier:

- d'une part, affectation des plus-values dégagées lors des apports aux nouvelles sociétés RICARD et SEGM, soit F. 101 983 145,99. Cette mesure de prudence se justifie par le fait qu'il s'agit d'apports effectués à des filiales et rémunérés par des titres;
- d'autre part, virement des provisions pour hausse des prix et pour investissements constituées avant 1974 pour F. 52 893 209,61 et devenues sans objet, les obligations fiscales correspondantes ayant été reprises par les Sociétés bénéficiaires des apports.

Les «Provisions pour pertes et charges» comprennent:

- la provision pour participation des salariés calculée sur les résultats de 1974 et relative au personnel conservé par votre société;
- ainsi que des provisions pour risques divers provenant de l'ancienne société PERNOD.

En ce qui concerne les «Dettes à long et moyen terme» qui proviennent aussi des fusions, on notera qu'elles concernent des filiales immobilières à concurrence de F. 12 016 989,88.

En définitive, le bilan à fin 1974 s'équilibre en actif et en passif sur un total de F. 1 198 539 871,57 et fait ressortir un bénéfice net de F. 64 901 445,85 après rétrocession aux filiales d'exploitation de F. 28 909 557,64.

Nous avons reçu communication du rapport de votre Conseil d'Administration ainsi que des documents destinés aux actionnaires. Nous avons vérifié la sincérité des informations, relevant de notre compétence, relatives à la situation financière et aux comptes sociaux qui y sont mentionnés.

La proposition d'affectation et de répartition du bénéfice est autorisée par la Loi et vos statuts en tenant compte de l'abandon par les membres de votre Conseil d'Administration des tantièmes auxquels ils auraient statutairement droit. Cette proposition respecte le principe d'égalité entre les actionnaires.

Enfin, nous nous sommes assurés de l'observation des prescriptions légales et statutaires relatives aux actions déposées par vos Administrateurs en garantie de leur gestion.

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé, nous sommes d'avis que le Bilan, le Compte d'Exploitation générale et le Compte de Pertes et Profits, ont été établis régulièrement et qu'ils nous paraissent refléter avec sincérité la situation de votre Société au 31 décembre 1974. En conséquence, nous estimons pouvoir délivrer la certification prévue par la Loi.

Paris, le 9 juin 1975

Les Commissaires aux comptes
Jean DELQUIÉ Pierre DELPIERRE
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial, conformément aux dispositions prises sous les articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, sur les opérations traitées par votre Société avec ses Administrateurs ou ses Directeurs Généraux, ou avec d'autres Sociétés administrées, gérées ou dirigées par vos Administrateurs ou Directeurs Généraux.

Nous croyons devoir vous rappeler, au préalable, qu'en application des accords de filialisation et de regroupement approuvés en décembre 1974, et en conformité stricte avec la lettre de leur texte, il a été procédé à l'éclatement rétroactif d'une partie des comptes vers les Sociétés filiales SIC RICARD et SEGMI et au regroupement des comptes provenant des apports fusion PERNOD et SEGM.

Ensuite, après calcul interne à chaque activité, et toujours en conformité avec les contrats de fusion et d'apports, votre Société conservant pour elle les trois quarts des résultats 1974 regroupés, en a rétrocédé le dernier quart aux Sociétés nouvelles.

La multiplicité de ces opérations et la complexité résultant de leur regroupement rétroactif dans une Société qui n'a pas toujours été celle qui a effectivement exécuté l'opération entraînant des chevauchements de responsabilité d'Administrateurs, nous ont amené à procéder à deux sortes de vérifications, tant en ce qui concerne votre Société, que pour les Sociétés PERNOD et SEGM.

En premier lieu, nous vous rendons compte des conventions nouvelles autorisées par le Conseil de votre Société et par les Conseils respectifs des Sociétés regroupées.

En ce qui concerne les autres opérations traitées, qui résultent de conventions autorisées au cours des exercices antérieurs, nous avons vérifié la position des comptes des sociétés concernées vis-à-vis de la vôtre, et pour la partie lui revenant après fusion. Nous nous bornerons à les résumer dans un tableau assorti de quelques commentaires:

CONVENTIONS NOUVELLES

Votre Société, ainsi que les Sociétés PERNOD et SEGM nous ont respectivement avisé des conventions suivantes:

● RICARD

Un Conseil du 26 mars 1974, a autorisé l'achat de divers titres de participation à la Société PERNOD, à savoir:

- 20 parts de la SCI Domaine de Cavalière pour F. 2 684,00
- 11 parts de la Fondation Immobilière RICARD pour F. 1 479,94
- 1 action des Etablissements Vinicoles Champenois en vue de regrouper ces titres F. 7 920,00

Un Conseil du 13 septembre 1974 a autorisé l'octroi d'avances de trésorerie à la Société CALVADOS BUSNEL, pour lui faciliter les achats d'eaux-de-vie.

Au cours du 4^{ème} trimestre 1974 ces avances, limitées à deux millions de francs, ont porté intérêt au taux de 10%.

● PERNOD

Des conventions anciennes ont été modifiées de façon notable; elles concernent les relations avec la SEGM et ont trait:

- aux loyers des locaux mis à la disposition de la SEGM à Maisons-Alfort, puis à Créteil.
- Leur montant, comprenant également la rémunération de divers services, a été porté de 40 000F. à 80 000F. par décision du Conseil de la Société PERNOD, à partir de l'exercice 1974.
- ce même Conseil a décidé que si les cessions de produits finis à la SEGM devaient être faites suivant un tarif inchangé, par contre, les cessions d'extrait devaient donner lieu à un aménagement en raison de la hausse très importante du prix des matières premières.

Désormais, il sera appliqué au prix de revient une marge forfaitaire de 10% destinée à couvrir les éventuelles majorations de ce prix de revient.

Sur l'ensemble, la marge commerciale sera calculée à 20% au lieu de 100% antérieurement.

Nous avons noté que les ventes de PERNOD à SEGM s'étaient élevées en 1974 à 14 127 417,96F. pour les produits finis et à 1 325 680,00F. pour les extraits.

- enfin, des avances sans intérêt à JFA dans la limite de 1 500 000F. ont été autorisées par le Conseil de la Société PERNOD.

● SEGM

Le Conseil a approuvé les dispositions qui avaient été arrêtées par les directions respectives de PERNOD et de la SEGM, sur le montant des loyers des locaux mis à la disposition de la SEGM, et sur les cessions de produits finis et d'extraits de PERNOD à SEGM. Nous ne reviendrons pas sur ces dispositions qui ont été exposées plus haut.

CONVENTIONS ANTERIEUREMENT AUTORISEES

Nous avons constaté la continuation des activités habituelles entre votre Société et:

- la SA des Anciens Etablissements Ph.RICHARD et FILS
- la SA Champagne LANSON
- la SA Etablissements VINICOLES CHAMPENOIS
- la SA CALVADOS BUSNEL
- la SA OLYMPIC-CASSIS
- la SA RICARD DISTRIBUIDORA
- la SA RICARD ESPAÑOLA
- la GMBH RICARD BISQUIT

Ces activités de client à fournisseur ou à prestataire de service n'appellent pas de commentaires.

En ce qui concerne les relations entre PERNOD et la SEGM, outre les transactions sur les produits finis et les extraits, dont nous avons exposé les modalités principales ci-dessus, nous avons noté qu'en application d'une décision du conseil de la Société PERNOD en date du 20 décembre 1973, les avances inter sociétés ont été portées à un taux d'intérêt de 10%.

A ce titre, la Société PERNOD a reçu de la SEGM un montant de F. 426 833,36.

Durant l'exercice, et en application d'une décision du Conseil du 20 décembre 1973, les avances sans intérêt ont été maintenues à la SMD.

La caution de F. 4 000 000 pour JFA a été également maintenue.

Nous rappelons enfin, la convention, concernant PERNOD SA BELGE et ayant trait au versement à CINZANO BELGE d'une commission d'intervention de FB. 15, par bouteille.

Pour compléter l'examen des conventions antérieurement autorisées et qui se sont poursuivies, nous mentionnerons au chapitre de la rémunération des administrateurs que:

- Pour la Société RICARD, un Conseil du 26 mars 1974 a décidé de les faire bénéficier, lorsqu'ils étaient salariés ou remplissaient les fonctions de Directeur Général, des augmentations générales de salaires appliquées dans votre Société.

• Pour la Société PERNOD, Messieurs Jean HEMARD, François BARRET, Gérard FOUSSIER, Claude RIPERT, administrateurs, membres du comité d'étude ont reçu leur habituelle rémunération de F. 37 500, telle qu'autorisée par un Conseil du 6 avril 1972.

Pour les autres opérations dont les soldes sont résumés dans un tableau, il est précisé:

- qu'elles sont courantes et conclues à des conditions normales, et qu'à ce titre, l'article 102 de la Loi du 24 juillet 1966 les exclut du champ d'application de l'article 101.
- ou bien, qu'elles ne relèvent que de la pratique courante dans les groupes, de répartition de frais, de location ou de prestations diverses, plus précisément lorsque ces sociétés sont filiales à près de 100% de la vôtre, ou que, facturation et prestations réciproques peuvent être considérées comme faites raisonnablement au mieux des intérêts des Sociétés en cause.

En ce qui concerne plus particulièrement les opérations de trésorerie, on peut les classer en plusieurs catégories:

- celles qui sont issues des opérations consécutives aux fusions, filialisations et regroupement de 1974.
- celles qui résultent de transactions commerciales de client à fournisseur ou à prestataire de services.
- celles de caractère exceptionnel vis-à-vis de Sociétés filiales à près de 100%, comme BRUGIER-CHARRASSE, SPBG, JFA, SMD.
- celles, enfin, qui ont un caractère relativement permanent et pour lesquelles les Conseils des Sociétés intéressées ont, en leur temps, pris la décision de porter les intérêts de 7 à 10%. C'est le cas, par exemple, de la Duchesse, du Pavillon de l'Elysée, de Calvados BUSNEL ou de la SEGM.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les opérations dont nous avons à vous rendre compte.

Sociétés concernées	Administrateurs communs avec PERNOD RICARD	Débiteur au 31.12.74	Créditeur au 31.12.74	Observations
PERNOD (SIC)	B.CAMBOURNAC C.FOUSSIER F.GERARD J.HEMARD (RP)	8 336 967,34		Solde débiteur des opérations consécutives à la fusion.
RICARD (SIC)	J.HEMARD (RP) M.LEMBO P.RICARD	50 491 284,43		Solde débiteur des opérations consécutives à la fusion.
SEGM (ex SEGMI)	B.CAMBOURNAC (RP) C.FOUSSIER F.GERARD J.HEMARD (RP) M.LEMBO (RP) P.RICARD	5 339,94 4 500 000,00		Solde débiteur des opérations consécutives à la fusion. Avance à moins d'un an.
JFA	B.CAMBOURNAC C.FOUSSIER (RP) J.HEMARD (RP) J.MANGENOT	51 064,00		Compte courant comportant le solde des opérations de souscription de capital. Caution donnée pour 4 000 000.
SMD	J.HEMARD	832 814,45		Avance à plus d'un an.
ASTRA Plastique	J.HEMARD	126 675,00		Compte «débiteurs divers».
GRANDS CHAMPAGNES REIMS	P.RICARD (RP)		576 000,00	Versement restant à effectuer sur titres non libérés.
ORBEGA	J.HEMARD (RP)		400 000,00	Avance de trésorerie.
VALENTIN	J.HEMARD (RP)	150 000,00		Avance à plus d'un an.
EFFI INTERNATIONAL	B.CAMBOURNAC	112 000,00 100 000,00		Compte «débiteurs divers» Avance à plus d'un an.
BRUGIER— CHARRASSE	B.CAMBOURNAC J.HEMARD (RP)	3 600 000,00		Avance diverse.
EVC	M.LEMBO P.RICARD (RP)	240 868,33		Compte courant débiteur.
PAVILLON DE L'ELYSEE	B.CAMBOURNAC J.HEMARD	1 255 913,35		Avance à plus d'un an.
SPBG	C.FOUSSIER J.HEMARD	20 700 000,00		Avance à plus d'un an.
SOGIMOB	P.RICARD	200 000,00		Avance à plus d'un an.

Paris, le 28 mars 1975

Les Commissaires aux comptes
Pierre DELPIERRE Jean DELQUIÉ
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Pernod Ricard

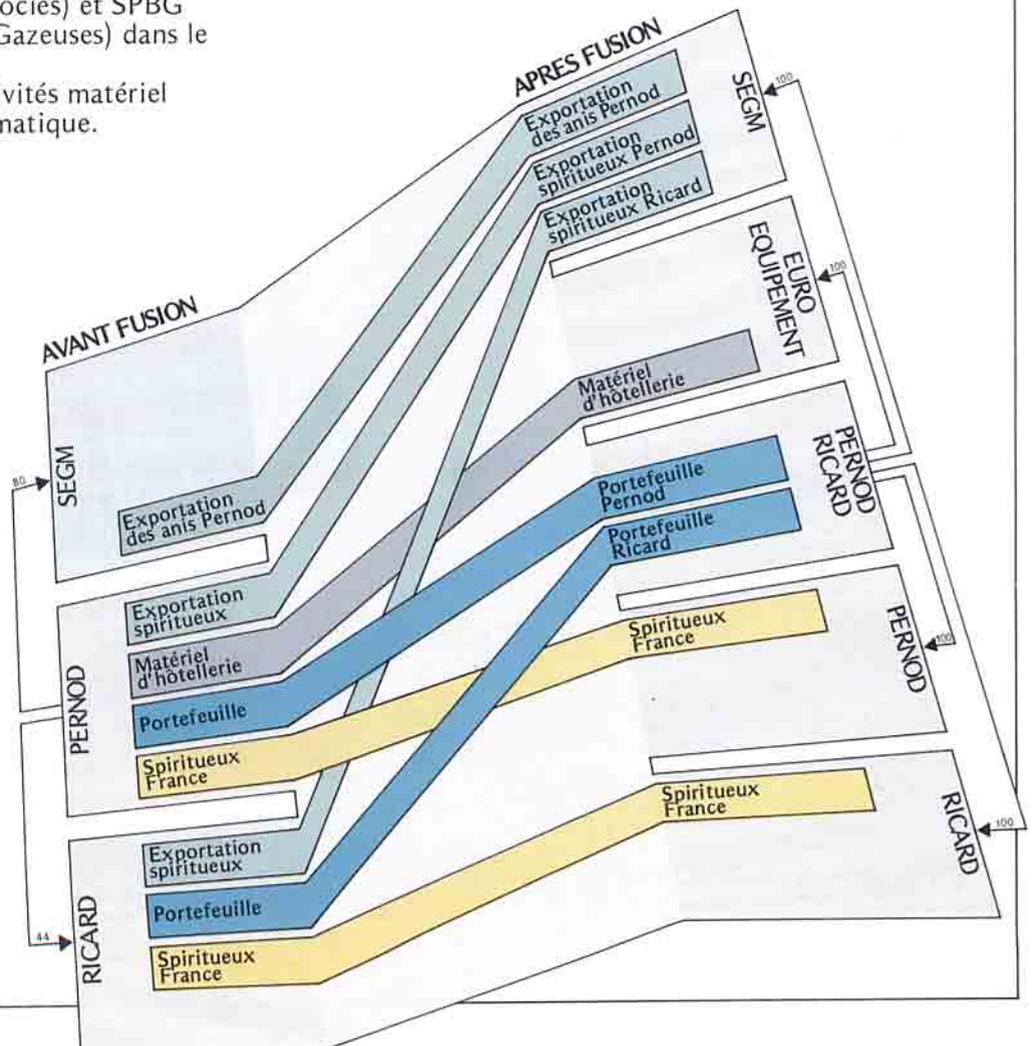


La fusion réalisée en décembre 1974 entre les Sociétés Ricard et Pernod a donné naissance au premier Groupe d'Europe Continentale dans le secteur des boissons alcoolisées avec, pour l'exercice 1974, un chiffre d'affaires consolidé de 2,5 milliards de francs et un bénéfice consolidé hors droits des tiers de 82 millions de francs.

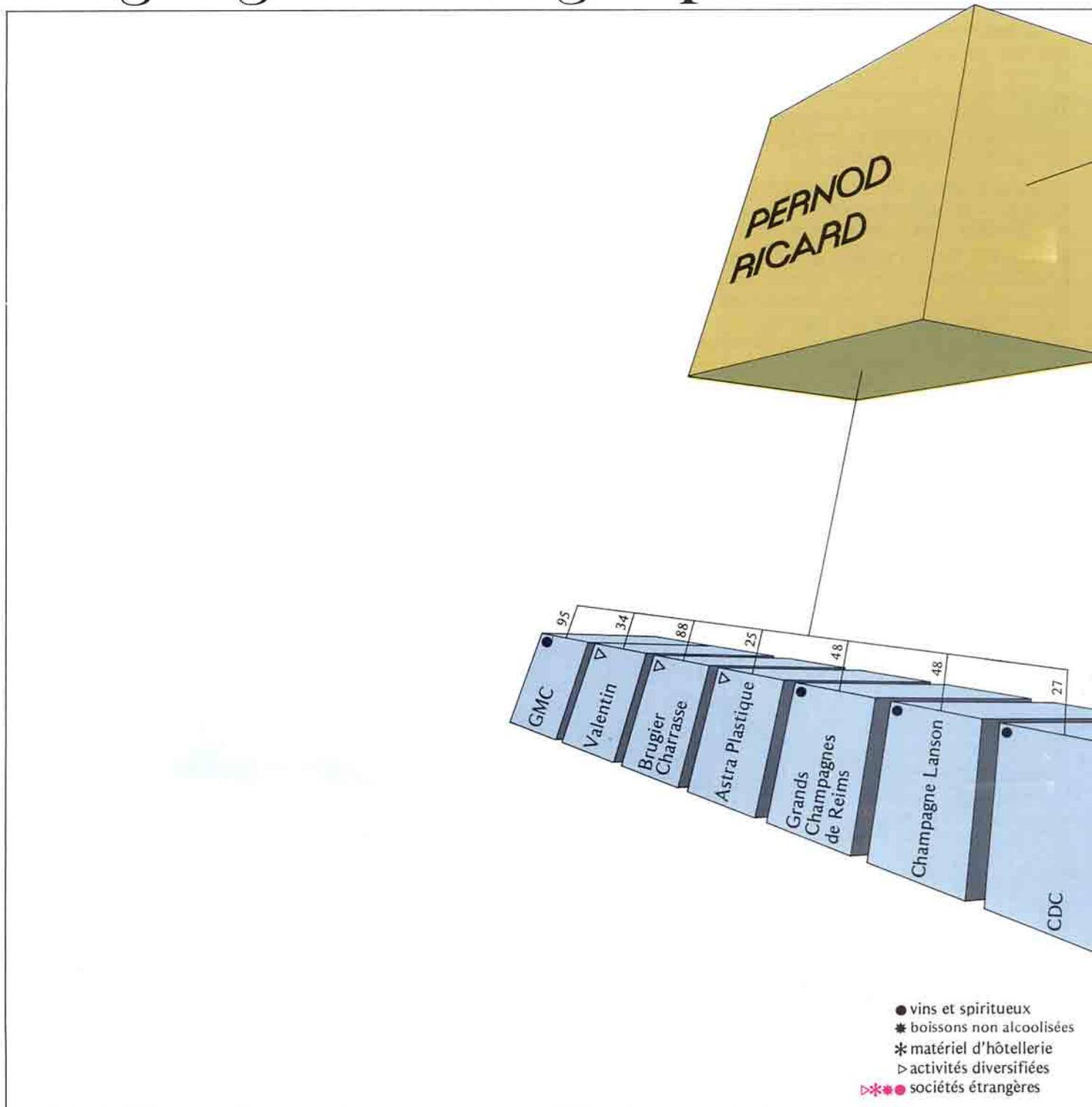
Les pages qui suivent, présentent successivement les données importantes relatives à l'ensemble du Groupe, les principales sociétés d'exploitation et enfin, les comptes consolidés des 16 principales sociétés du Groupe.

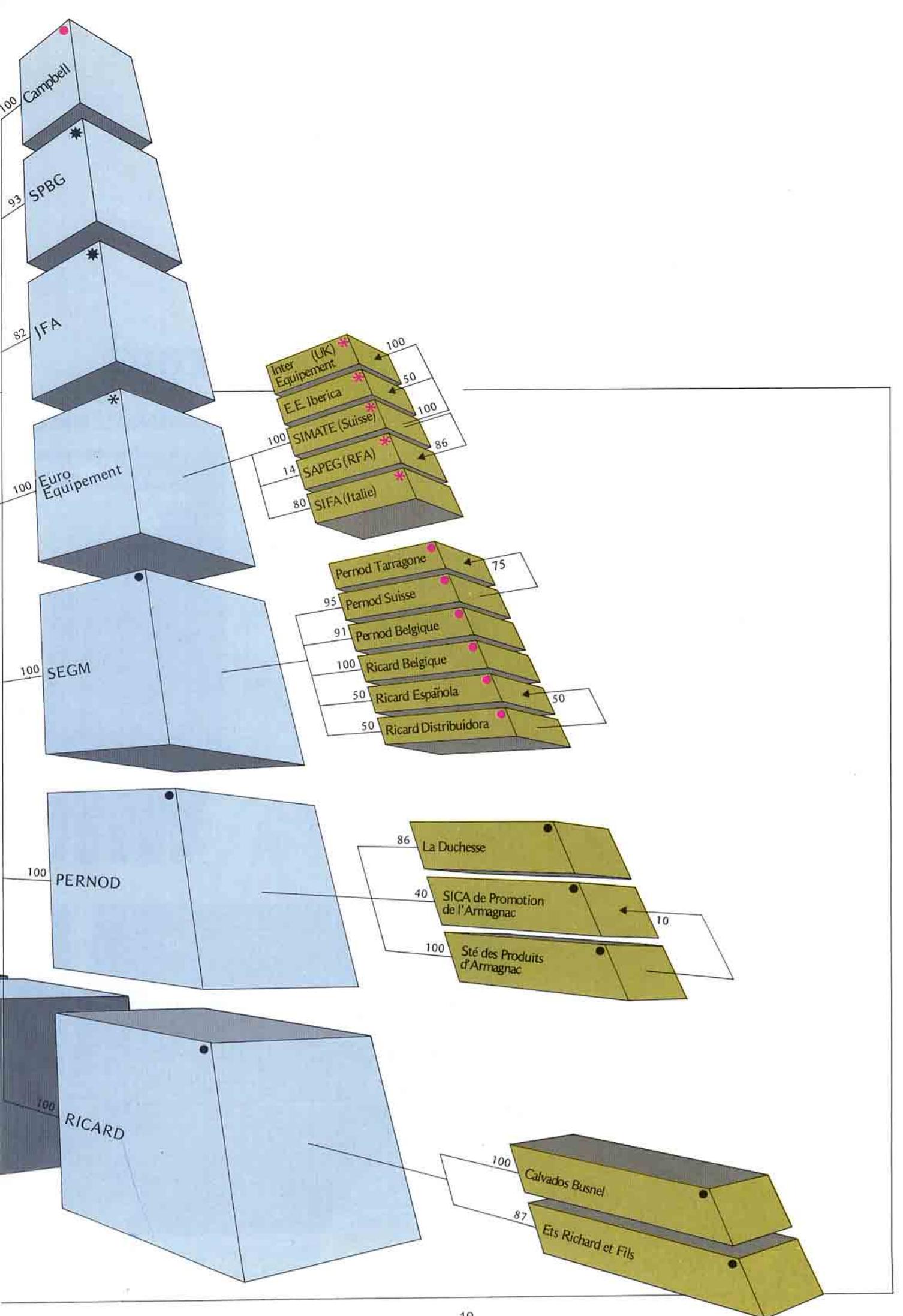
Les activités du Groupe dont Pernod Ricard est la société holding s'exercent au travers de filiales d'exploitation qui sont principalement:

- Ricard et Pernod dans le domaine des spiritueux.
- SEGM (Société pour l'Exportation de Grandes Marques), chargée de l'exportation de produits élaborés par Ricard et par Pernod.
- Campbell qui distille le scotch whisky et le commercialise hors de France.
- JFA (Grands Jus de Fruits Associés) et SPBG (Société Parisienne de Boissons Gazeuses) dans le secteur des boissons sans alcool.
- Euro-Equipement pour les activités matériel d'hôtellerie et distribution automatique.

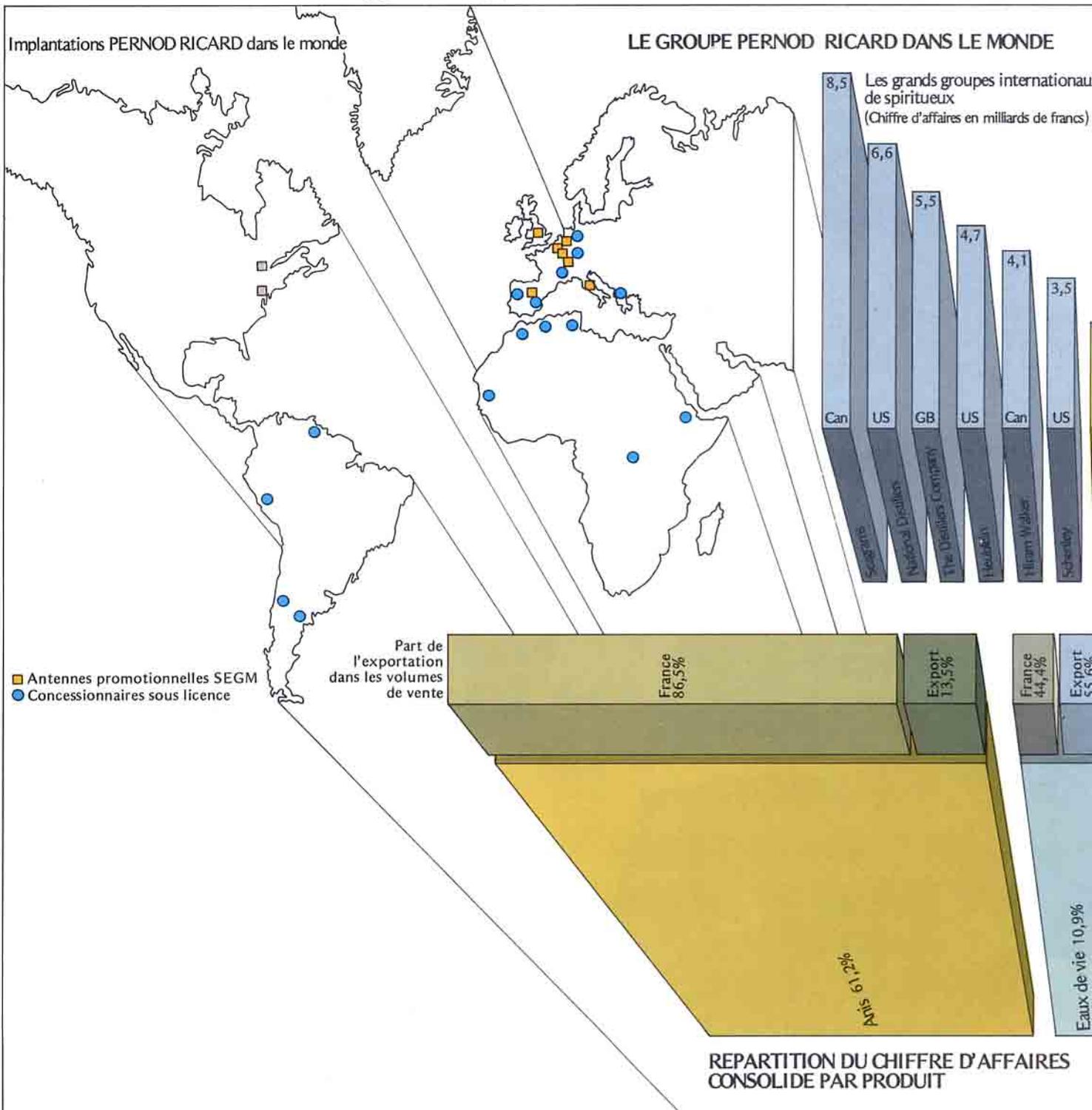


L'organigramme du groupe

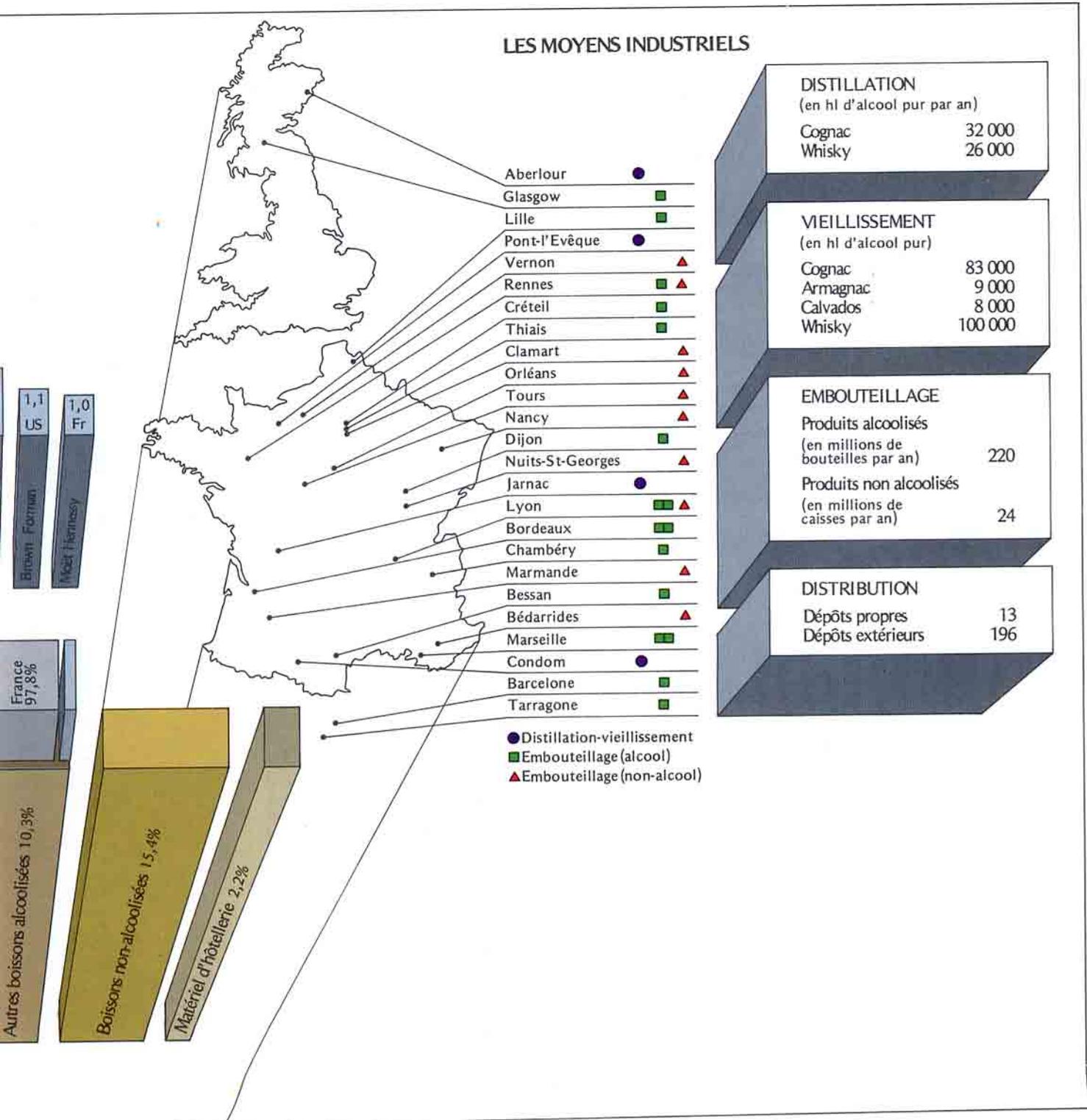




L'activité du groupe Pernod Ricard



LES MOYENS INDUSTRIELS



Le groupe Pernod Ricard en chiffres

Résultats

Chiffre d'affaire hors taxes	2456 MF
Cash flow	155 MF
Bénéfice net (hors droit des tiers)	82 MF

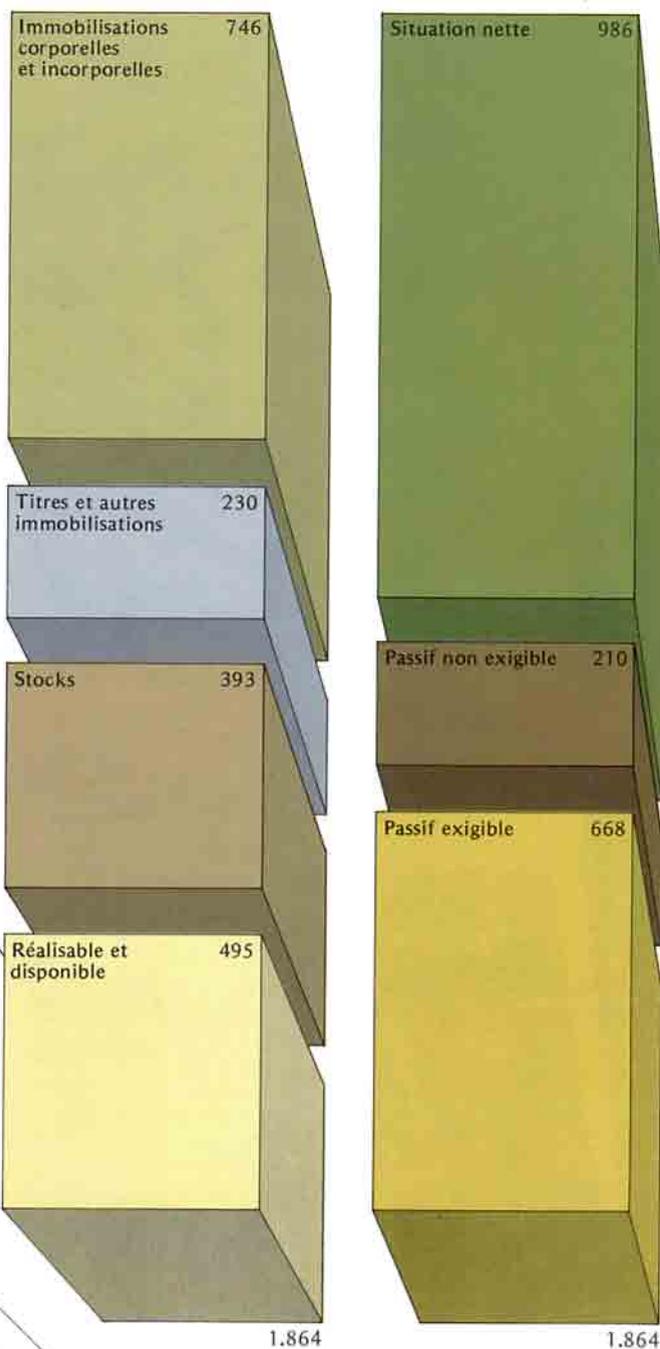
Ratios

fonds de roulement propre	$\frac{\text{stock réalisable et disponible}}{\text{passif exigible et non exigible}}$	1,01
endettement	$\frac{\text{situation nette}}{\text{total bilan}}$	0,53
rentabilité	$\frac{\text{bénéfice net(part du groupe)}}{\text{situation nette(part du groupe)}}$	9,1%

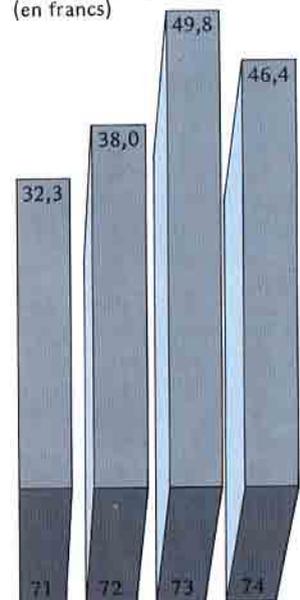
Effectifs

	Réseau commercial	Production	Services centraux	Total
Ouvriers employés	394	1.906	705	3.005
Maîtrise	54	101	112	267
Représentants	612			612
Cadres	260	86	176	522
Total	1.320	2.093	993	4.406

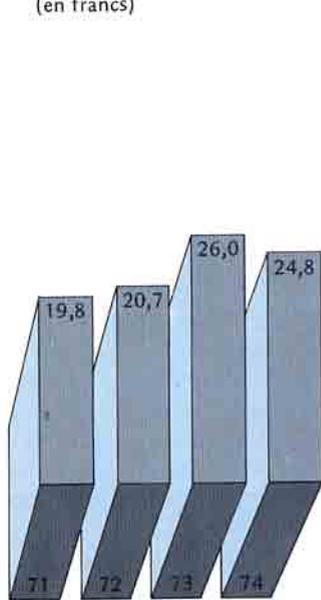
La structure financière (chiffres en millions de francs)



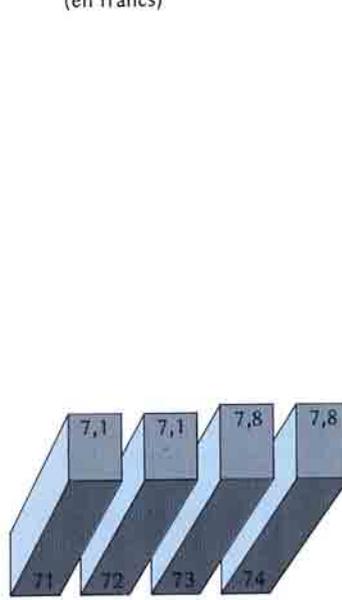
Cash flow par action
(en francs)



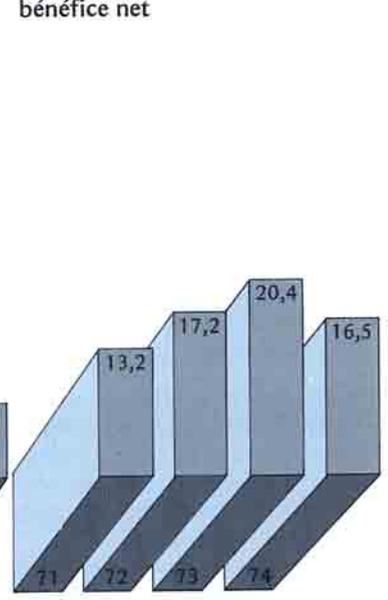
Bénéfice net par action
(en francs)



Dividende par action
(en francs)

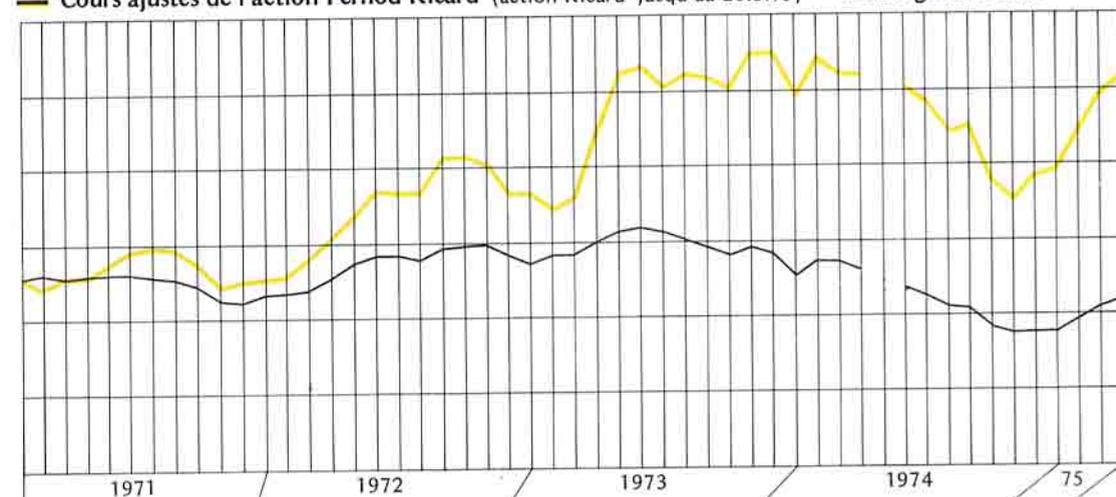


Capitalisation boursière (au 31.12)
bénéfice net

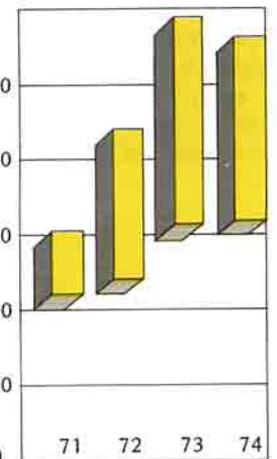


71,72,73: chiffres Ricard non consolidés - 74: chiffres Pernod Ricard consolidés

— Cours ajustés de l'action Pernod Ricard (action Ricard jusqu'au 20.3.75) — Indice général CAC



Cours extrêmes





LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

La Société Pernod-Ricard dispose pour ses recherches d'un ensemble de laboratoires dont l'activité est centrée sur les substances aromatiques et la nutrition, deux thèmes fondamentaux pour toutes les filiales du groupe.

Les moyens de recherche, adaptés au développement de ces deux thèmes, ont été regroupés en 1974 dans des locaux vastes (1000m²), équipés avec soin pour permettre à la vingtaine de personnes qui y travaillent de disposer de tous les aménagements techniques nécessaires.

Les principaux éléments de cet équipement sont:

- un atelier pilote, ou usine en réduction, où sont rassemblés les matériels nécessaires à l'extraction, au traitement et à la conservation des matières premières (concentreur sous vide, filtres, colonnes à distiller à reflux programmé, prototypes pour déshydrater sous vide).
- un laboratoire de physique-chimie avec les instruments permettant l'analyse fine des constituants aromatiques: chromatographes, spectrographes en lumière visible, ultraviolette et infra-rouge, spectromètre de masse isotopique.
- un laboratoire d'analyse sensorielle où dix dégustateurs peuvent travailler simultanément.
- un service de physiologie des matières aromatiques et des boissons comprenant une animalerie et un laboratoire de biochimie.

Les études engagées dans ces laboratoires sont pour les plus importantes orientées vers la production et le traitement des matières aromatiques essentielles aux sociétés du groupe. Pour l'anis de fenouil et la gentiane, cette préoccupation va jusqu'à l'expérimentation agronomique nécessaire avant la mise en culture industrielle. Mais le plus souvent c'est le traitement des huiles essentielles ou des jus de fruits ainsi que la préparation des extraits qui requièrent toute l'attention des services de recherches.

Il faut noter en particulier le travail accompli depuis quelques années en collaboration avec la Société BEREBO pour développer un procédé de déshydratation à basse température, sous vide, utilisant l'énergie thermique induite au sein de la matière par les micro-ondes. Un matériel continu à régulation automatique a été mis au point et commence à être commercialisé.

Une meilleure connaissance des propriétés (physiques ou chimiques) de toutes nos matières premières est nécessaire, si nous voulons progresser dans leur mise en oeuvre et c'est pourquoi un ensemble de méthodes analytiques originales a été imaginé à partir de la teneur en isotopes stables des substances organiques (arômes, sucres, alcools) et de l'eau de constitution des boissons.

Mais il est également primordial de bien connaître les effets physiologiques de tous ces éléments et notre laboratoire, qui a déjà réalisé un travail important sur les propriétés biologiques de l'anéthole, du menthol et de plusieurs autres huiles essentielles, étudie les relations entre les sucres, les protéines et les boissons alcoolisées.

Dans un dernier temps, il faut rassembler toutes ces données et les intégrer au mieux dans des formules de boissons ou de produits alimentaires nouveaux: ceci est le rôle du laboratoire de formulation des Nouveaux Produits.

Il est essentiel si l'on considère que la vie des sociétés du groupe dépend pour une large part de la façon dont leur gamme de produits est sans cesse complétée, adaptée, renouvelée.

Ricard



Société Anonyme au capital de 157 500 000 F.
Siège social: 62 rue Hélène Muller,
94320 - THIAIS

Direction:

Président Directeur Général	Mario LEMBO
Directeur Général	Gérard SERIN
Directeur Commercial	Armand RAFFALLI
Directeur du Personnel	Arthur CASTILLON
Directeur Technique	André SILAIRE

Préalablement à l'opération de fusion avec PERNOD, la Société RICARD a fait apport de ses activités France à une nouvelle Société qui a repris le nom de RICARD qui symbolise l'une des plus spectaculaires réussites industrielles de l'après guerre, et ceci, malgré un régime légal contraignant: interdiction injustement sélective de la publicité, fiscalité représentant 72% du prix de vente.

Quelques mots résumant bien les caractéristiques de l'entreprise:

- souplesse des structures
- permanence de l'imagination
- primauté de l'homme



**BILAN
AU 31 DECEMBRE
1974**

ACTIF	Brut	Amortissements ou provisions	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT	103 417,20	103 417,20	
IMMOBILISATIONS	240 460 480,78	16 074 577,18	224 385 903,60
Terrains	17 917 651,16	805 672,15	
Constructions	48 847 520,82	3 087 666,04	
Matériel et outillage	25 502 446,82	5 781 081,97	
Matériel de transport	11 979 970,45	3 289 241,75	
Mobilier et matériel bureau	1 897 281,91	385 733,91	
Agencements, installations	15 537 117,68	2 083 697,96	
Emballages récupérables identifiables	54 186,65	6 372,89	
Immobilisations incorporelles	100 159 087,00	49 077,73	
Autres immobilisations	4 108 149,09	586 032,78	
Immobilisations en cours	14 457 069,20		
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	15 588 188,63	66 868,00	15 521 320,63
Prêts et autres créances à plus d'un an	2 003 290,40		
Titres de participation	13 399 890,22	66 868,00	
Dépôts et cautionnements	185 008,01		
VALEURS D'EXPLOITATION	215 118 791,68		215 118 791,68
Marchandises	2 962 064,00		
Matières ou fournitures	160 479 887,44		
Produits semi-ouvrés	21 274 225,78		
Produits finis	19 786 489,41		
Produits et travaux en cours	117 570,35		
Emballages commerciaux	10 498 554,70		
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES	204 653 931,86	4 326 478,12	200 327 453,74
Fournisseurs	722 786,93		
Clients	116 383 098,74	3 939 315,42	
Avances et acomptes au personnel	2 315 453,09		
Etat: impôts et taxes	24 652 058,82		
Sociétés apparentées	2 287 358,70		
Autres débiteurs	2 129 867,95	387 162,70	
Comptes régularisation Actif	2 515 912,46		
Effets et warrants à recevoir	37 923 745,58		
Banques	14 281 270,67		
Chèques postaux	1 241 951,13		
Caisse	200 427,79		
TOTAL DE L'ACTIF			655 353 469,65

Ricard

LES STRUCTURES

La rapidité de l'évolution économique impose une organisation très souple. Elle seule permet l'adaptation rapide et sans heurts aux exigences concrètes et fluctuantes de la compétition industrielle et commerciale.

Cette souplesse que l'entreprise a su préserver lui permet de coller au terrain, d'être en contact direct avec la clientèle et les consommateurs, d'assurer un meilleur service aux distributeurs. Dans l'organisation Ricard, la décentralisation a donc été délibérément choisie sur le plan des fabrications et des actions commerciales. Elle s'accompagne d'une grande mobilité au niveau des hommes et des services. En contrepois, ont été centralisés l'information et les départements administratifs.

La Présidence et la Direction Générale se partagent entre la région parisienne et Marseille. Le siège social est situé à Thiais (Val de Marne), sur un terrain de 8 hectares remarquablement situé à un carrefour autoroutier et à proximité d'Orly. Les directions commerciale et technique, la publicité et les laboratoires de contrôle y sont notamment installés. A Marseille, berceau de la marque, sont implantés entre autres, les services administratifs, financiers, juridiques, d'information, la direction du Personnel et celle de la Distribution. L'activité du département cognac Bisquit est dirigée à partir de Jarnac (Charente).

Pour assurer la cohésion de l'ensemble, il est fait appel aux ressources que la technologie moderne met au service de l'homme. Un ordinateur central est installé à Marseille. Un système de télé-processing le relie à chacune des directions régionales. Celles-ci disposent ainsi de la puissance d'un service informatique très élaboré qui assure instantanément toutes les opérations de facturation, gestion des stocks, compte-commission des représentants, statistiques, etc., tout en permettant la collecte des informations de gestion.

L'OUTIL DE PRODUCTION

A un appareil central, unique et lourd, l'entreprise a volontairement substitué des centres de production décentralisés, jouant ainsi, bien avant l'heure, la carte de la régionalisation.

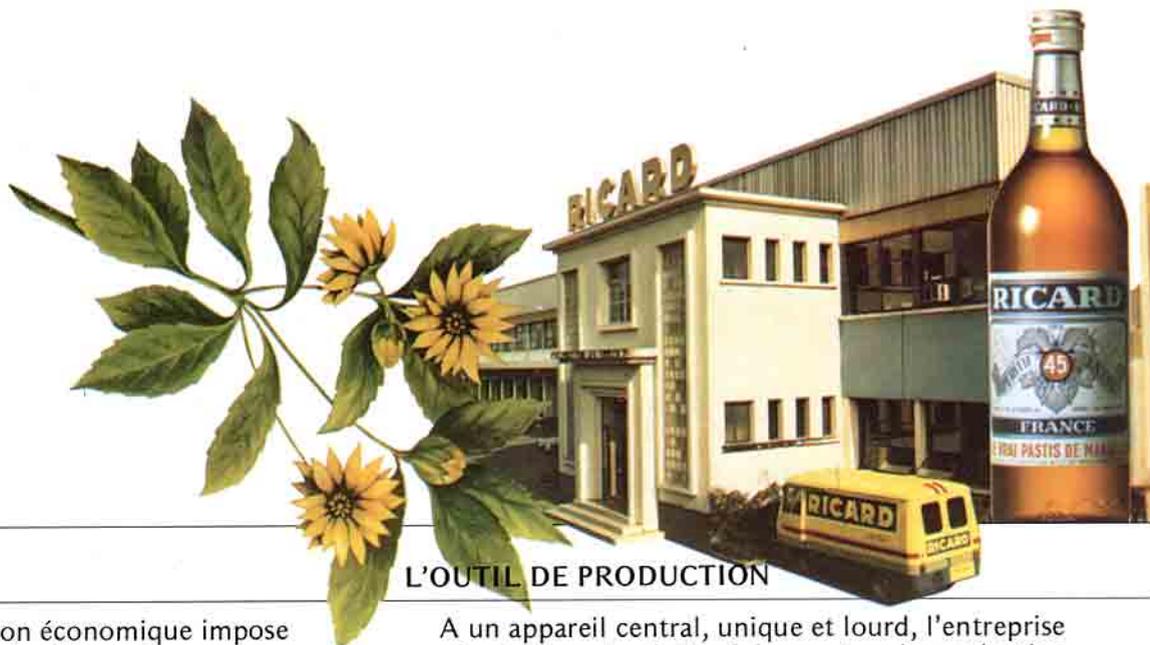
Chacun de ses sept centres est implanté à côté d'une grande métropole. Ce sont: Paris-Thiais, Marseille-Sainte-Marthe, Lyon-Saint-Laurent-de-Mure, Rennes-Noyal-sur-Vilaine, Lille-Vendeville, Bordeaux-Lormont et Dijon-Gevrey-Chambertin. L'emplacement de ces unités de production a été judicieusement choisi, à proximité des grandes voies autoroutières et des aérodomes, sur des terrains permettant facilement leur expansion future.

Les bâtiments sont conçus sur des bases identiques qui correspondent à une rationalisation des tâches. Ils se personnalisent dans leur décoration, fortement imprégnée des influences régionales.

Profitant des progrès de la technique, des perfectionnements incessants sont apportés aux moyens de production et de mise en bouteilles. Ils permettent d'augmenter la production et la productivité tout en rendant de moins en moins pénible le travail humain.

A Bessan, près de Beziers (Hérault), de vastes installations sont réservées au traitement des matières premières et à l'élaboration du «produit de base» qui est expédié vers les différents centres régionaux de fabrication.

Outre les contrôles réalisés sur place, le laboratoire central de Paris-Thiais procède à des analyses rigoureuses, que ce soit au stade des éléments de base ou du produit fini. Lui seul est susceptible de donner le «feu vert» préalable à la commercialisation. Il est le garant d'une qualité unique et constante, malgré la décentralisation de la production.





L'ORGANISATION COMMERCIALE

Dès l'origine, la politique commerciale a été axée conjointement sur le consommateur et sur la clientèle. Elle témoigne de la volonté d'une entreprise dont la raison d'être est de servir le public.

La qualité du réseau de vente est la clé de voûte de l'expansion de la société. Elle repose sur la valeur intrinsèque et sur le dynamisme de l'équipe.

Sept directions régionales couvrent le territoire métropolitain. Près de 400 agents constituent le réseau commercial et visitent les 220.000 clients de la marque. L'action des représentants est appuyée par celle des attachés régionaux, des agents généraux, des inspecteurs ainsi que par celle des animateurs et des attachés aux relations extérieures.

La sélection des hommes, la formation continue qu'ils reçoivent, l'enthousiasme qui les anime et la qualité de l'encadrement, expliquent le succès de cette équipe.

Sur le plan des livraisons, les huit centres d'élaboration sont complétés par un réseau de 46 dépôts dont 4 (Magny-Cours, Nancy, Mandelieu, Chambéry) sont des dépôts « maison ».

La politique commerciale est déterminée par le nombre et la qualité des informations. Provenant de sources différentes, elles sont recoupées, contrôlées et utilisées selon les techniques modernes de la vente et du marketing.

PRIMAUTE DE L'HOMME

Réconcilier l'homme et son travail a été le souci majeur du créateur de la marque, Paul Ricard. Une politique sociale hardie en fait un novateur dès l'avant-guerre. L'intéressement des salariés aux bénéfices, les avantages sociaux, les garanties sur l'avenir, le problème du logement, l'organisation des loisirs, la formation permanente, une information largement diffusée, l'amélioration constante des conditions de travail, la promotion interne, ont permis une véritable intégration du personnel à l'entreprise. Il en résulte une foi, une « mystique Ricard » dont on pourrait sourire si elles n'étaient efficaces...

La réussite économique de l'entreprise a favorisé cette conception sociale d'avant-garde mais, réciproquement, il n'est pas douteux que la volonté de sauvegarder la primauté de l'homme a été l'un des facteurs de cette réussite.

Les animateurs actuels, formés à cette école et imprégnés de cet esprit, ne se contentent pas de maintenir une politique humaine novatrice, mais s'efforcent de l'accroître.

Les Délégués du Comité d'entreprise et du personnel favorisent ce progrès social. A la contestation stérile, ils préfèrent la voie du dialogue et de la participation au sens le plus large. L'entreprise, comme les salariés récoltent les fruits de cette concertation.



AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

Si l'entreprise moderne contribue pour une part au mieux-être des hommes qui la servent, elle se doit aussi d'être autour d'elle un facteur de civilisation.

Toute entreprise, en effet, a le devoir de plonger ses racines dans la commune, dans la région, dans le pays, pour rendre en services à la collectivité plus qu'elle ne reçoit.

Cet intérêt pour tout ce qui touche la « qualité de la vie » a conduit la société Ricard à mener une action philanthropique qui recouvre les branches artistiques, culturelles, scientifiques et sportives.

La Fondation Paul Ricard est un exemple de décentralisation artistique et favorise les vocations nouvelles. La Fondation Scientifique Ricard-Observatoire de la Mer étudie le milieu marin, suscite et développe toutes recherches pour lutter contre la pollution. Elle obtient des résultats remarquables.

Dans le domaine des équipements sportifs, le nom de Ricard est associé à l'aménagement d'importants complexes portuaires, aériens ou de sports mécaniques (le Circuit Paul Ricard en est la plus belle illustration).

De telles initiatives au service du public traduisent dans les faits un sens profond de la responsabilité de l'entreprise dans la civilisation industrielle moderne.

L'ANNEE 1974

Les marchés et nos ventes

Notre société a pu maintenir et même légèrement améliorer sa part de marché des spiritueux anisés au cours de l'exercice 1974, puisque les ventes de RICARD seules sont en augmentation de 9,9%.

En matière de cognac, pour l'ensemble de la Profession, les ventes ont régressé en 1974 de 5,6% par rapport à 1973. Notre société a toutefois réussi à diminuer sensiblement cette régression puisque ses ventes de cognac accusent une diminution de 3,8% passant de 1.088.640 à 1.047.180 bouteilles.

Les sorties de l'ensemble de nos produits, exprimées en litrage, ont atteint en 1974, 56.642.812 litres contre 51.932.602 litres en 1973, marquant une progression de 9,1%.

Les ventes des autres produits qui totalisent 1.871.000 bouteilles sont en légère régression par rapport à celles de 1973 (-4,3%).

Notre chiffre d'affaires hors TVA est passé de F.991.228.934 en 1973 à F.1.200.133.336, marquant une progression de 21,1%. Cette évolution est due d'une part aux hausses de prix intervenues sur nos produits fin 1973 et début 1974 et, d'autre part, à la hausse très importante des droits au 1er février 1974.

Les investissements

Pour le département RICARD, les investissements de l'exercice 1974 ont contribué dans une large mesure au maintien à un haut niveau de fiabilité de notre potentiel de fabrication, à la mécanisation dans les centres qui n'en étaient pas pourvus du conditionnement (formage de cartons et encaissage).

Par ailleurs, nous avons procédé à des travaux très importants à THIAIS pour la création et l'aménagement des locaux destinés à recevoir le siège social de votre société, et la construction d'une centrale thermique capable de chauffer notre ensemble immobilier de PARIS-THIAIS.

Nous avons également procédé à l'agrandissement du centre d'élaboration de THIAIS par la construction de l'aile droite représentant une surface développée de près de 4.000 mètres carrés et à l'extension des centres d'élaboration de Lille et de Marseille.



Pour le département BISQUIT, les investissements les plus importants ont été consacrés à la construction d'une aile supplémentaire (chai A2) au complexe de Lignères et à l'édification, pour lutter contre l'incendie, d'une installation complète de «Sprinklers» comportant un bâtiment central et un réseau de distribution d'eau sous pression pour l'ensemble des chais du complexe.

Pour les services administratifs, nous avons entrepris la construction d'un bâtiment social à Lyon destiné à abriter le restaurant d'entreprise.

Nous avons également procédé à l'extension des bureaux des centres de Rennes et de Lyon et avons achevé les aménagements des bureaux administratifs de Marseille.

Les hommes

Le Personnel

L'effectif de notre personnel comprenait au 31 décembre 1974, 1.732 personnes se répartissant ainsi:

- 226 cadres
- 131 agents de maîtrise
- 1.196 employés, ouvriers
- 179 VRP

La Direction a poursuivi, avec les différents représentants du Personnel, une politique de participation tendant à l'amélioration constante des conditions de travail.

Congé de fin de carrière

21 collaborateurs ont, au cours de cette année, demandé à bénéficier du congé de fin de carrière, récemment institué.

Cette disposition permet au personnel de cesser son activité à partir de sa 63^{ème} année d'âge et de percevoir, tout en conservant les mêmes avantages sociaux que le personnel en activité et selon son ancienneté, 70 à 80% de son salaire et ce, jusqu'à 65 ans.

La formation professionnelle

Le service formation a continué le développement de son activité en recherchant notamment pour la catégorie «employés et ouvriers» et selon le désir qu'ils ont exprimé, des programmes orientés vers des cours de culture générale, la législation du travail, et qui ont été très suivis.

La formation du réseau vente a fait l'objet de mise au point d'un programme sur trois années qui a débuté par des stages de perfectionnement des agents généraux.

13.410 heures ont ainsi été consacrées à la formation professionnelle.

La Participation

1974 a été la première année au cours de laquelle les collaborateurs de notre société ont pu bénéficier du déblocage des parts du Fonds commun de Placement. Ils ont eu la grande satisfaction de voir la valeur de la part en très nette progression. De 10 F. en 1968, elle atteignait 20,15 F. au moment des premiers remboursements.

L'accord de participation qui liait la société Ricard à son personnel et qui a été signé en 1969 est resté en vigueur pour l'attribution qui va être faite en 1975 sur les résultats 1974 puisque cet accord s'appuie sur le bénéfice fiscal et que les opérations d'apport et de fusion qui ont eu lieu n'ont pas d'incidence sur le résultat fiscal de 1974.

Pour l'exercice 1974, la réserve de Participation à attribuer au personnel s'élève à 7.951.972 F. Cette attribution représente 12,63% de la masse salariale, elle-même en progression de 11,50% alors que la participation attribuée en 1974 représentait 12% des salaires.

Activités-Loisirs

Les centres de loisirs ont maintenu leurs activités accueillant 2.400 collaborateurs et leur famille dans des centres où le confort a été encore amélioré à la satisfaction de tous.

La colonie de vacances de Pont de Labeaume a reçu au cours des vacances scolaires d'hiver et d'été, 400 enfants, qui ont profité des joies du ski, de la piscine (chauffée en hiver) et d'une animation toujours très appréciée.

L'ensemble du personnel n'a pas encore cette année ménagé ses efforts pour l'expansion de la marque et de la société. Qu'il en soit ici particulièrement remercié.



PASSIF Montant

CAPITAUX PROPRES ET RESERVES	339 318 884,60
Capital social ou personnel	157 500 000,00
Primes d'émission d'actions	104 864 113,78
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôts	76 954 770,82
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	47 700,00
Reçues	95 400,00
Inscrites à pertes et profits	47 700,00
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	8 731 981,65
DETTES A COURT TERME	291 997 319,23
Fournisseurs	52 057 349,20
Clients	324 049,62
Personnel	1 553 675,27
Etat: impôts et taxes	100 009 046,92
Sociétés apparentées	68 830 861,52
Autres créanciers	10 453 508,44
Comptes de régularisation Passif	13 059 924,32
Obligations et emprunts à moins d'un an	29 000 000,00
Effets et warrants à payer	12 227 629,22
Banques	4 481 274,72
RESULTATS	15 257 584,17

TOTAL DU PASSIF **655 353 469,65**

COMPTE D'EXPLOITATION 1974

CHARGES	408 917,20
Travaux, fournitures, services extérieurs	305 500,00
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	103 417,20
PRODUITS	408 917,20
Perte d'exploitation	408 917,20

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 1974

DEBIT	15 666 501,37
Perte d'exploitation	408 917,20
Bénéfice net comptable	15 257 584,17
CREDIT	15 666 501,37
Profits exceptionnels*	15 666 501,37

* part de bénéfice rétrocédée par Pernod Ricard



LES PRODUITS

La Société Ricard élabore directement ou commercialise une gamme très large de produits. Un seul dénominateur commun: constance dans la qualité.

Le Ricard représente plus de 45% de la vente des spiritueux anisés en France. C'est un harmonieux mélange d'eau, d'alcool, d'anis, de réglisse et de plantes de Provence.

L'anisette Ricard, fraîche et douce tout à la fois, se consomme nature, à la glace pilée ou largement étendue d'eau.

Le Bisquit, fait partie des «cinq grands» du cognac. Fondée en 1819, la marque a acquis une notoriété mondiale basée sur la finesse et le bouquet dûs à un vieillissement prolongé de ses eaux-de-vie.

Le calvados Busnel, élaboré depuis 1820 à Pont-l'Évêque, au cœur même du Pays d'Auge, est également un produit d'une qualité hors-pair.

Le vermouth Richard, issu de la vieille tradition des vermouths de Chambéry, apporte une formule nouvelle répondant au goût actuel du public.

Le rhum Vana porte l'appellation contrôlée «des Antilles».

Le Cantagas est un vrai marc de Provence, vigoureux comme son pays d'origine.

La vodka «Karinskaya» se caractérise par sa pureté et son velouté aux légères nuances épicées.

Le Pestrin dont les sources jaillissent des monts volcaniques du Vivarais, présente des eaux minérales naturelles, soit gazeuses (la Ventadour), soit plates (la Chantemerle).

Pernod



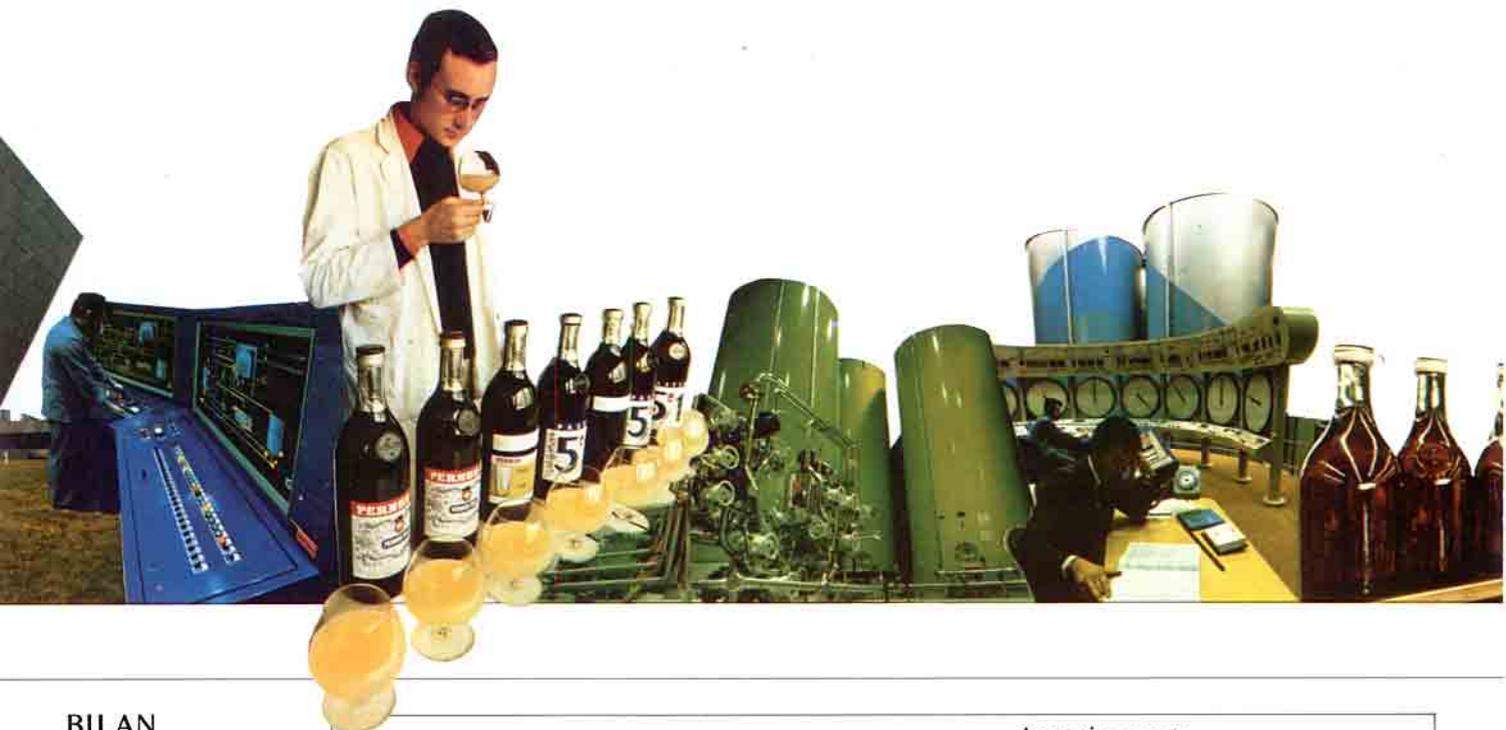
Société Anonyme au capital de 107 500 000 F.
Siège social: 120 avenue Foch,
94003 - CRETEIL

Direction:

Président Directeur Général	Bernard CAMBOURNAC
Directeur Administratif et Financier	Bernard JERUSALEM
Directeur Commercial	Jean HERPIN
Directeur Technique	Régis SANSON

Avant de fusionner avec RICARD, PERNOD a fait apport de ses activités industrielles et commerciales françaises à une nouvelle Société qui a repris le nom de PERNOD, héritant ainsi de la longue tradition de qualité attachée à cette marque et que l'on retrouve dans l'entreprise actuelle au travers:

- de ses produits
- de ses implantations industrielles
- de son organisation commerciale
- et de ses relations humaines.



**BILAN
AU 31 DECEMBRE
1974**

ACTIF	Brut	Amortissements ou provisions	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT	223 917,20	223 917,20	
IMMOBILISATIONS	248 087 703,76	15 667 848,67	232 419 855,09
Terrains	9 246 098,36		9 246 098,36
Constructions	54 305 105,80	2 636 972,94	51 668 132,86
Installations complexes spécialisées	16 997 741,09	3 664 747,69	13 332 993,40
Matériel et outillage	14 852 442,28	3 440 746,50	11 411 695,78
Matériel de transport	4 198 105,28	1 007 145,38	3 190 959,90
Mobilier, agencements, installations	43 865 244,35	4 918 236,16	38 947 008,19
Immobilisations incorporelles	103 000 000,00		103 000 000,00
Immobilisations en cours	1 622 966,60		1 622 966,60
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	16 259 261,76	23 476,13	16 235 785,63
Prêts à plus d'un an	7 393 351,71	7 075,44	7 386 276,27
Titres de participation	7 138 374,79		7 138 374,79
Autres titres	1 619 221,74	16 400,69	1 602 821,05
Dépôts et cautionnements	108 313,52		108 313,52
VALEURS D'EXPLOITATION	85 768 717,93		85 768 717,93
Stocks	85 768 717,93		85 768 717,93
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES	203 548 242,58	4 426 352,39	199 121 890,19
Avances sur commandes d'exploitation	1 870 062,14		1 870 062,14
Clients	78 447 483,24	4 426 352,39	74 021 130,85
Autres débiteurs	21 492 067,34		21 492 067,34
Comptes de régularisation Actif	2 873 411,27		2 873 411,27
Prêts à moins d'un an	1 726 265,74		1 726 265,74
Effets à recevoir	89 773 405,39		89 773 405,39
Chèques à encaisser	784 862,07		784 862,07
Banques	6 328 590,26		6 328 590,26
Caisses	252 095,13		252 095,13
TOTAL DE L'ACTIF			533 546 248,84

Pernod



LES MOYENS INDUSTRIELS

Pour élaborer et distribuer ses différents produits, Pernod dispose en France de 4 usines:

- l'usine de Créteil, inaugurée en 1974, dont Pernod a voulu faire le point de rencontre des techniques de pointe, tant sur le plan architectural que sur celui des aménagements et des équipements, et de la qualité de la vie pour les collaborateurs de l'entreprise.

Cette usine a une capacité de production annuelle de 60 millions de cols, elle est spécialisée dans:

- l'élaboration des esprits et infusions permettant la fabrication des produits anisés et de la Suze pour toutes les usines de France et du monde;
- le conditionnement des produits anisés, de la Suze et des vins doux naturels pour toute la moitié nord de la France;
- le conditionnement pour l'ensemble de la France de tous les autres produits de la gamme.
- l'usine de Lyon d'une capacité de production annuelle de 10 millions de cols, est la plus ancienne des usines françaises, les agrandissements et la modernisation de ses installations lui ont permis de faire face aux besoins de la région Rhône-Alpes.
- l'usine de Marseille a été mise en service en 1967. Il s'agit d'une usine «compacte» où ont été mises en place des installations très automatisées qui lui donnent une capacité de production annuelle de 12 millions de cols.
- l'usine de Bordeaux est implantée depuis 1965 sur un vaste terrain de 17 hectares à Mérignac. Sa capacité annuelle de production est de 8 millions de cols destinés au Sud-Ouest de la France.

Les livraisons sont réalisées à partir des usines, de 4 dépôts appartenant à la Société, et par un réseau de 60 dépositaires agissant pour le compte de la Société et sur ses instructions.

LE RESEAU COMMERCIAL

Pernod distribue des produits alcoolisés de marque, pour lesquels la publicité est limitée. De ce fait, Pernod a jugé nécessaire de s'approcher le plus possible du consommateur et donc d'avoir un contact permanent et direct avec tous les commerces où ses spécialités peuvent être présentes.

Au découpage traditionnel dans la Profession, de la clientèle en grossistes et détaillants, Pernod a substitué, depuis quelques années, une notion plus proche de l'évolution de la distribution moderne et tenant compte de la vocation du point de vente vis-à-vis du consommateur:

- distribution spécialisée (cafés, bars, chaînes d'épiciers, grossistes en spiritueux, etc...);
- distribution de masse (magasins à succursales multiples, magasins populaires, super et hyper-marchés, etc...).

Afin d'assurer avec le maximum d'efficacité les actions commerciales sur l'ensemble du territoire, et face au grand nombre de points de vente, Pernod a créé, en 1955, 9 directions régionales, chacune adaptant son action et ses méthodes aux impératifs de son marché, tout en se conformant à la politique commerciale définie par le Siège.

Le Directeur Régional dirige l'ensemble des activités Pernod sur le secteur géographique dont il a la charge et est responsable de la réalisation de ses objectifs. Il dispose d'un budget propre, et ses résultats financiers sont suivis par un système de contrôle de gestion.



LA POLITIQUE SOCIALE

Les réseaux de vente

Pernod dispose dans son action vis-à-vis de la clientèle «spécialisée» de deux réseaux séparés:

- l'un, qui vend le Pernod 45 et le Pastis 51, comprend 155 représentants encadrés par 31 Agents Généraux;
- l'autre, qui vend la Suze et la gamme des différents produits annexes: 115 représentants encadrés par 22 Agents Généraux.

Ces deux réseaux sont aidés par 68 Agents Promoteurs également formés à la vente et, surtout, à effectuer des actions de propagande, de création de demande et de promotion.

Le troisième réseau, dit des «Marchandiseurs» est constitué de 42 agents encadrés dans chaque Direction Régionale par des Inspecteurs. Ils sont spécialisés dans la vente et l'animation auprès des circuits relevant de la «distribution de masse».

La vitalité et le dynamisme de cette importante force de vente de plus de 450 personnes sont constamment entretenus, en particulier par des séminaires et des cours de perfectionnement réguliers.

Pernod porte une attention particulière aux réalisations sociales dont bénéficie son personnel, ce qui explique la stabilité de celui-ci.

Les éléments les plus importants de cette politique sociale sont:

- d'une part, le régime spécial de retraite et de prévoyance;
- d'autre part, la participation directe aux bénéfices.

Le régime de retraite et de prévoyance

Avant la dernière guerre, certaines catégories de personnel bénéficiaient déjà d'un régime complémentaire de retraite. Dès 1955 - donc bien avant que l'obligation en soit faite - cet avantage a été accordé à l'ensemble du personnel.

De plus, le taux de cotisation adopté, dont la partie la plus importante est prise en charge par la Société, est très nettement supérieur au taux obligatoire.

Il en résulte, pour les bénéficiaires, des compléments de retraites élevés qui sont très appréciés quand arrive l'âge de cesser les fonctions salariées, retraite que l'on peut prendre à partir de 60 ans.

Parallèlement, le régime de prévoyance assure:

- à l'ensemble du personnel, un capital en cas de décès qui, selon sa situation de famille, varie de 150 à 675% du dernier salaire annuel,
- et pour ceux dont la rémunération est supérieure au plafond de la Sécurité Sociale: un complément d'indemnités journalières en cas de maladie et éventuellement un complément de rente d'invalidité.

Les participations aux bénéfices

En 1941, le Conseil d'Administration décidait d'intéresser les Directeurs et les Cadres aux résultats de la Société.

En 1949, la mesure était étendue à l'ensemble du personnel sédentaire et en 1951 au personnel de la route.

La participation Pernod présentait jusqu'en 1969 un caractère bénévole et exceptionnel; depuis le 7 novembre 1969, date de la signature d'un accord entre la Société et son Comité d'Entreprise, cette participation est devenue contractuelle. L'accord précise la base de calcul et les modalités de répartition.



L'ANNEE 1974

La répartition est proportionnelle au salaire annuel pour le personnel ouvrier et employé: pour les autres catégories, elle se fait proportionnellement au nombre de parts attribuées à chacun. Ce nombre varie en cours de carrière en fonction des postes occupés.

Pour le personnel ouvrier, la participation contractuelle a représenté plus de deux mois et demi de salaire en 1974.

Sur cette participation vient s'imputer la participation légale instituée en vertu de l'ordonnance du 17 août 1967 et qui a été affectée à un plan d'épargne d'entreprise qui gère quatre fonds communs de placement, constitués pour 3 d'entre eux, à raison de 30% d'actions Pernod Ricard et de 70% d'actions de SICAV (plus-value, rendement ou panachée). Le quatrième étant exclusivement constitué d'actions Pernod Ricard.

Les autres réalisations sociales

Au régime de retraite et de prévoyance et à la participation aux bénéfices, s'ajoutent d'autres facilités qui sont données au personnel, soit directement par la Société, soit par son Comité d'Entreprise qui participe étroitement à la gestion de l'ensemble des réalisations sociales.

Des prêts aux salariés qui désirent construire une maison individuelle ou acquérir un appartement en copropriété, permettent de compléter à moindres frais le financement de ces opérations.

Les vacances familiales sont facilitées par une participation aux frais de séjour, qui couvre de 20 à 80% des dépenses, mettant ainsi les vacances à la portée de ceux qui auraient le plus de difficultés à pouvoir s'évader.

Les enfants du personnel bénéficient de leur côté d'une splendide colonie de vacances aux abords du lac Montriond, entre Morzine et Avoriaz.

Enfin, il est accordé des bourses d'études aux enfants des familles les moins favorisées. Ces bourses peuvent atteindre jusqu'à 80% des frais de scolarité.

Les ventes

L'exercice 1974 a été influencé par les augmentations des droits sur les spiritueux. Celle qui est intervenue au 1er février 1974 a conduit la clientèle à anticiper ses achats de façon très importante au cours du mois de janvier 1974 au détriment de l'activité des mois suivants. La nouvelle majoration des droits annoncée à la fin de 1974 pour prendre effet le 1er février 1975 a incité de nouveau la clientèle à augmenter ses approvisionnements dès avant la clôture de l'exercice.

Les volumes vendus en 1974 sont supérieurs de 7% à ceux de 1973, avec une progression plus forte pour les produits de la gamme agence: plus 8,1% en moyenne, dont plus 10,8% pour la Suze et plus 9,5% pour Vabé, que pour les anis: plus 5,9%.

Le chiffre d'affaires hors TVA s'est élevé à 973.902.000 Frs en progression de 21,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due, outre la croissance des volumes vendus, d'une part à l'augmentation des droits et d'autre part aux hausses de prix intervenues sur nos produits pour faire face à l'augmentation des coûts.

Les investissements

Le principal investissement de l'exercice est constitué par l'achèvement du complexe de Créteil qui a entraîné une progression de 30.957.000 Frs des immobilisations corporelles.

La mise en activité de l'ensemble de Créteil s'est effectuée dans les meilleures conditions, compte tenu des difficultés inhérentes à ce type d'opération. Le souci majeur de la Société ayant été de préserver sa clientèle des inconvénients de ce transfert.

Les hommes

La Société a poursuivi, au cours de l'exercice, ses efforts pour améliorer les conditions de travail de son personnel en mettant progressivement en place un système d'horaire variable.

Il convient de remercier l'ensemble des collaborateurs de la Société qui a fait face avec dévouement et une grande conscience professionnelle aux perturbations créées par le transfert à Créteil des usines de la région parisienne et du siège social, et par la défaillance du service postal en octobre et novembre 1974.



LES PRODUITS

Pernod élabore et commercialise sous des marques appartenant au groupe:

Les boissons anisées: **Pastis 51** et **Pernod 45** qui occupent respectivement le deuxième et le troisième rang du marché français des anis.

L'apéritif à base de gentiane: **Suze** qui détient la première place dans son secteur.

Les vins doux naturels: **Vabé**, **Muscato de Rivesaltes**, **Banyuls Cepno**. Vabé étant l'une des premières marques de ce type d'apéritif.

Les scotch whiskies: **White Heather** (blend) et **Aberlour Glenlivet** (pur malt) distillés et vieillis par la Société **Campbell** et qui ont été lancés sur le marché français au début de 1975.

L'armagnac: **Marquis de Montesquiou**, leader du marché français. Les approvisionnements de Pernod sont assurés par une filiale locale, la Société des Produits d'Armagnac, qui est propriétaire de vignobles et de chais de vieillissement.

Les eaux-de-vies blanches: **La Duchesse**, le rhum **Naura**, le calvados **Lancelot**, le gin **Epsom**, le rhum léger **Romora**, le cassis et le guignolet **La Duchesse**, qui complètent la gamme des produits du Groupe.

En outre, Pernod commercialise sous contrat d'exclusivité les vins de **Porto Réal** et **Feist**, le whisky canadien: **Royal Canadian** et le whisky américain: **Walker's de Luxe**.

A cette gamme de spiritueux sont venues s'ajouter en 1974 les graines salées **Pernuts** dont le traitement et le conditionnement sont réalisés par une filiale du groupe.



PASSIF Montant

CAPITAL PROPRE ET RESERVES	216 446 542,80
Capital	107 500 000,00
Prime d'apport	97 936 197,90
Provision pour investissements	11 010 344,90
PROVISIONS REGLEMENTEES	7 718 718,98
Provisions pour hausse de prix	7 718 718,98
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 922 845,90
Provisions pour risques	460 459,60
Provision pour participation	1 462 386,30
DETTES A LONG ET MOYEN TERME	690,00
Dettes à plus d'un an	690,00
DETTES A COURT TERME	294 447 045,79
Fournisseurs	22 991 372,80
Autres créanciers	82 506 040,66
Autres créanciers Groupe	8 560 884,54
Comptes de régularisation Passif	13 736 476,84
Prêts à moins d'un an	1 364,30
Effets à payer	100 140 878,76
Banques	66 510 027,89
RESULTATS	13 010 405,37

TOTAL DU PASSIF **533 546 248,84**

COMPTE D'EXPLOITATION 1974

CHARGES	228 808,20
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	228 808,20
PRODUITS	228 808,20
Perte d'exploitation	228 808,20

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 1974

DEBIT	13 239 213,57
Perte d'exploitation	228 808,20
Bénéfice net comptable	13 010 405,37
CREDIT	13 239 213,57
Profits exceptionnels*	13 239 213,57

* part de bénéfice rétrocédée par Pernod Ricard.



SEGM



SOCIETE POUR L'EXPORTATION DE GRANDES MARQUES

Société Anonyme au capital de 18 000 000 F.
Siège social: 2 rue de Solférino,
75007 - PARIS

Direction:

Président Directeur Général: René Julien BAUDINET
Directeur Général Adjoint: Jean-Jacques BOUFFARD

Contrairement à la structure mise en place en France, et du fait des ambitions de Pernod Ricard à l'exportation et des investissements considérables qu'elles impliquent, la SEGM regroupe en son sein toutes les exportations de spiritueux du groupe. En effet, la poursuite à long terme de la croissance de ce dernier impose un développement rapide des ventes hors du territoire français dont il est prévisible que le marché connaîtra des taux de croissance plus faibles que par le passé. Au cours des dernières années, les deux sociétés ont fait d'importants efforts pour accroître leurs ventes étrangères. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque le taux de croissance moyen des ventes d'anisés a été de 20% par an; toutefois, leur consommation à l'étranger ne représente encore que 14% du volume total.

Ceci montre l'ampleur des efforts à accomplir mais également celle des possibilités d'expansion d'autant plus que la quasi totalité des ventes d'anis sont réalisées en Europe et en Afrique francophone.

La SEGM est organisée en quatre divisions.

Division Pernod International

Pernod International est chargé de l'exportation de Pernod et Pastis 51. Ces produits sont vendus par l'intermédiaire de filiales en Suisse et en Espagne et dans les autres marchés par des concessionnaires ou des agents.

Dans les marchés déjà importants ou à fort potentiel de croissance, Pernod International dispose d'antennes promotionnelles chargées de compléter l'action commerciale de l'importateur par des opérations de propagande auprès des consommateurs.

La Grande-Bretagne, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie sont les principaux marchés de Pernod International.

En 1974, les volumes vendus n'ont progressé que de 10% contre 32% au cours de l'exercice précédent, du fait d'un recul de la consommation de spiritueux en Suisse, à la suite d'une forte augmentation des droits, et en Espagne où les touristes, qui sont le principal support du marché des anis de type français, ont été moins nombreux en 1974.

Au cours de cet exercice, une antenne promotionnelle a été mise en place aux Etats Unis qui sont, et de très loin, le premier pays consommateur de spiritueux.

Division Ricard International

Cette division commercialise les produits anisés Ricard et Bendor (anisette vendue principalement en Espagne). Les deux tiers des ventes sont faites en Europe et le dernier tiers se partage entre l'Afrique d'une part, les autres pays et les avitailleurs d'autre part. Le principal marché est l'Espagne où la SEGM est présente par l'intermédiaire de deux sociétés filiales ayant un centre de production. Les autres marchés importants sont la Belgique, la Suisse (où la SEGM détient une participation chez son distributeur) et l'Italie.

Au cours de l'année 1974, les volumes vendus ont progressé de 17% sur 1973, grâce aux bons résultats enregistrés en Belgique, en Italie et en Grande-Bretagne et malgré les résultats médiocres obtenus en Allemagne et en Suisse.



Division Bisquit International

Le cognac Bisquit et le brandy Dorville sont les deux produits exportés par la division Bisquit International. De 1967 à 1972, le cognac Bisquit a connu une expansion très forte et supérieure à celle de l'ensemble de la profession. Cette expansion s'est réalisée en Europe et à Hong Kong, grâce à d'importants budgets publicitaires et malgré des hausses successives du prix des eaux-de-vie.

Après la stagnation des ventes enregistrée en 1973, l'année 1974 a été marquée par une brutale régression des ventes qui s'explique à la fois par le niveau des prix atteint par le cognac et la réduction des stocks des importateurs. Ce phénomène a particulièrement affecté les marchés où Bisquit était bien implanté, si bien que le recul de la marque (- 34%) a été supérieur à celui de la profession.

Par contre, le brandy Dorville a enregistré une croissance de 84% de ses expéditions.

Division Suze International

Cette division est chargée de l'exportation des autres produits du groupe et notamment de la Suze, de l'armagnac Marquis de Montesquiou et du calvados Busnel.

L'exercice 1974 a été décevant pour la Suze qui n'a pas recueilli en Italie le fruit des investissements réalisés depuis plusieurs années pour ouvrir ce marché. L'armagnac a subi le contrecoup des hausses de prix sur des marchés comme l'Allemagne et l'URSS.

Les comptes

Sur le plan comptable, la SEGM n'a pas eu d'activité en 1974 puisque Pernod Ricard a exploité les fonds de commerce d'exportation des anciennes sociétés Ricard, Pernod et SEGM. Le compte d'exploitation et de pertes et profits se limite à l'enregistrement de l'amortissement des frais de constitution de la nouvelle société et à celui du quart des profits réalisés au titre de l'exportation des anisés Pernod.

Le bilan résulte des apports faits à la SEGM et des mouvements de l'exercice relatifs à l'exportation des anisés Pernod.

BILAN RESUME AU 31 DECEMBRE 1974

(en milliers de francs)

Immobilisations	8 221	Capitaux propres	36 044
Autres valeurs immobilisées	2 878	Provisions pour pertes et charges	199
Stocks	1 158	Dettes à court terme	15 571
Réalizable et disponible	39 875	Bénéfice	318
	52 132		52 132

COMPTE D'EXPLOITATION

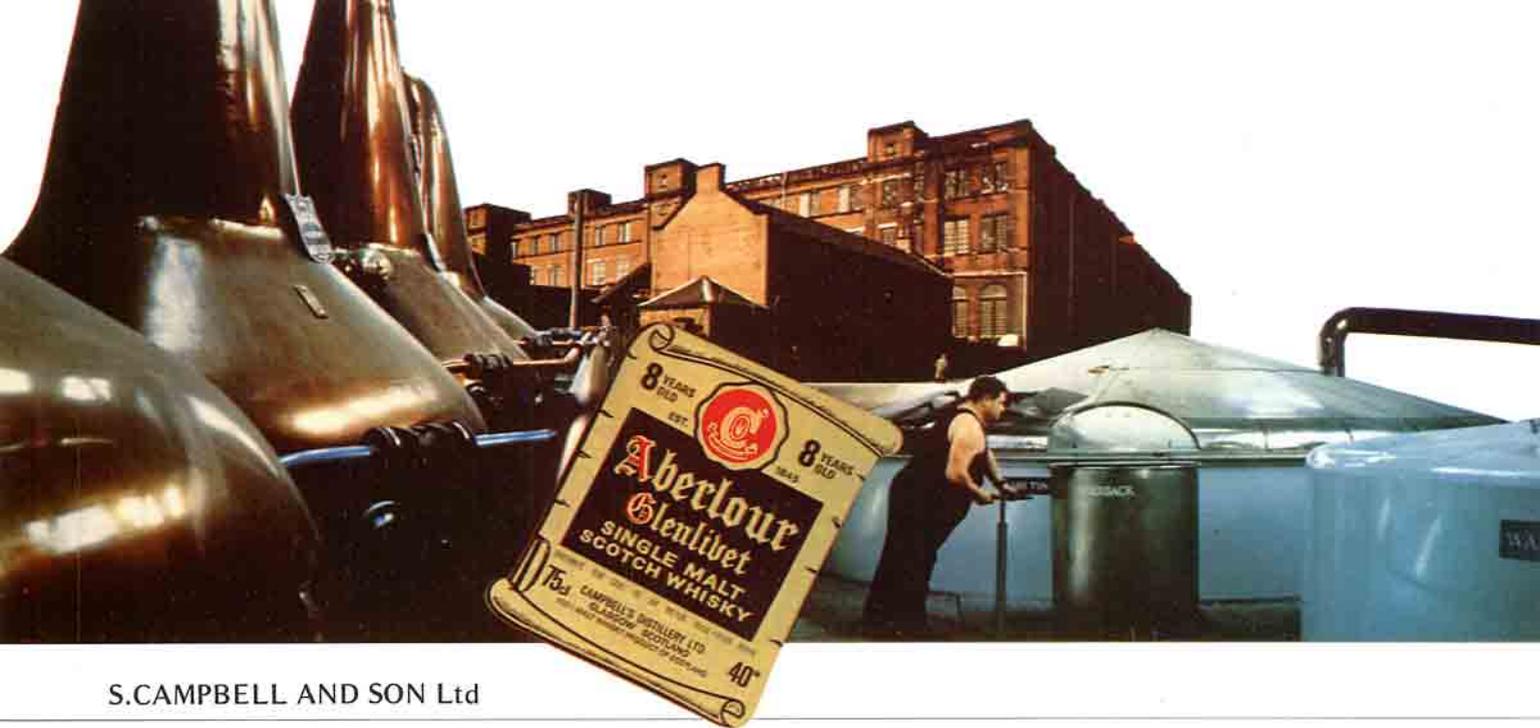
(en milliers de francs)

Dotation aux comptes d'amortissements	87	Perte d'exploitation	87
---------------------------------------	----	----------------------	----

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

(en milliers de francs)

Perte d'exploitation	87	Profit exceptionnel	405
Bénéfice net comptable	318		
	405		405



S.CAMPBELL AND SON Ltd

Limited Company au capital de 164 630 Livres
Siège social: 127 St Vincent Street
GLASGOW (Ecosse)

Direction:

Directeur Général	H.J CURRIE
Directeur Financier	J.L CRAWLEY
Directeur Commercial	M.G CAMPBELL

Avec plus de 2 milliards de bouteilles consommées chaque année dans le monde, le whisky est le plus important et le plus international de tous les spiritueux. En France, le whisky est devenu, au cours des vingt dernières années, l'un des premiers spiritueux du marché, avec plus de 25 millions de bouteilles vendues chaque année.

PERNOD et RICARD étaient jusqu'à présent concessionnaires pour le seul territoire français. Il a paru nécessaire au nouveau groupe de renforcer sa position dans ce secteur en devenant propriétaire de moyens de production, de stocks et de marques, d'où l'acquisition de la Société S.CAMPBELL and SON en 1974.

Les moyens industriels

La fermentation du malt et sa distillation constituent le point de départ de l'élaboration du Scotch Whisky. La distillerie de Campbell se trouve dans les Highlands en Ecosse, à proximité d'une source particulièrement pure dont l'eau servait, paraît-il, à baptiser les écossais convertis par Saint-Dustan en 960. La distillerie porte le nom de Aberlour Glenlivet. Sa capacité de distillation a été doublée en 1973 par l'adjonction de deux nouveaux alambics et atteint maintenant 1 million de gallons de preuve (soit 2,6 millions de litres d'alcool pur). Les opérations sont en grande partie automatisées, mais le savoir-faire du conducteur de la distillerie conserve toute son importance.

Le vieillissement des whiskies se fait dans les chais de la distillerie et dans ceux de Glasgow, la capacité totale de vieillissement est de 10 millions de litres, et ne suffit pas à couvrir les besoins de la Société.

CAMPBELL dispose d'une usine à Glasgow où se trouvent les installations de mélange (pour le blended whisky) et d'embouteillage dont la capacité est de l'ordre de 300 000 caisses par an.

Les stocks

Les stocks de CAMPBELL sont constitués pour 41% par des eaux-de-vie de malt en provenance de la distillerie de la Société, par 18% d'eaux-de-vie de malt d'autres distilleries, et 38% d'eaux-de-vie de grain, car il est d'usage pour le blended whisky de faire entrer dans le mélange un grand nombre de whiskies de malt et de grain d'âges et d'origines différents.



Campbell

Les produits et les marchés

CAMPBELL commercialise deux types de Scotch Whiskies :

- un whisky pur malt qui porte le nom de la distillerie Aberlour Glenlivet, dont il est exclusivement issu, il s'agit d'un whisky de grande qualité composé d'eaux-de-vie, d'au moins huit ans d'âge. Ce type de whisky est nécessairement d'un prix élevé et son marché, en développement, reste relativement étroit.
- des blended whiskies vendus sous différentes marques dont les principales sont White Heather (la bruyère blanche) qui est commercialisée en France par PERNOD et Clan Campbell distribuée en France par RICARD.

En 1974, les principaux marchés de la Société se trouvaient en Australie, en Italie et aux Etats-Unis. Le total des ventes en bouteilles a représenté 130 000 caisses.

Les moyens humains

Les effectifs de Campbell sont de 150 personnes, qui sont pour la plupart employées par la distillerie et l'usine d'embouteillage. Un petit réseau de représentants est implanté en Ecosse.

L'exercice 1974

L'exercice 1974 a été satisfaisant pour la Société. Les ventes en bouteilles ont progressé de 14,6%, celles en vrac de 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé, a été de 1 850 000 Livres et le profit consolidé avant impôts a atteint 384 000 Livres en progression de 83% par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, il convient de signaler que ces bénéfices sont pour les deux tiers dûs aux opérations de « broking » d'eaux-de-vie.

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE 1974 (en milliers de Livres)

Ventes de whisky	1 850
Coût des marchandises vendues	798
Marge brute	1 052
Autres produits	56
Ensemble	1 108
Autres coûts industriels	398
Dépenses de gestion	365
Résultat d'exploitation	345
Droits dans les résultats d'une Société en participation	39
Résultat avant impôts	384

SITUATION CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 1974 (en milliers de Livres)

Immobilisations	686	Situation nette	3 152
Autres valeurs immobilisées	45	Dettes à court terme	2 660
Survaleur	997		
Stocks	3 609		
Réalisable et disponible	475		
	5 812		5 812

JFA



LES GRANDS JUS DE FRUITS ASSOCIES (JFA-PAMPRYL)

Société Anonyme au capital de 7 606 000 F.
Siège social: rue François Mignotte,
21700 - NUITS-SAINT-GEORGES

Direction:

Président Directeur Général	Bernard THOMAS
Directeur Commercial	Daniel HEMARD
Directeur Financier	Patrick THOMAS
Directeur Technique	Jean Claude ROYER

Les jus de fruits ont été, bien avant le rapprochement, l'occasion pour Ricard et Pernod de mener des actions communes puisque les deux sociétés avaient créé, ensemble, en 1960, une activité jus de fruits. Celle-ci, en 1965, a été apportée à Pampryl qui est devenue les Grands Jus de Fruits Associés.

En 1973, la participation de Pernod dans JFA a été augmentée. JFA est aujourd'hui la filiale «jus de fruits» de Pernod Ricard qui détient 82% du capital.

Les produits et les marchés

- jus de fruits en conditionnement individuel: la marque Pampryl est présente depuis presque cinquante ans sur ce marché traditionnel dont elle est le leader.
- jus de fruits en conditionnement familial: le développement de la consommation familiale de jus de fruits, et notamment de jus d'agrumes, a conduit JFA à créer une gamme de jus en bocaux et en litres également commercialisés sous la marque Pampryl qui est la première marque dans ce type de produits.
- boissons aux fruits: ce marché a connu, au cours des dernières années, un rythme de croissance très élevé du fait du dynamisme commercial et des investissements publicitaires dont ont bénéficié les principales marques. JFA, avec **Banga**, occupe la seconde position pour les boissons aux fruits plates et commercialise également une boisson aux fruits gazeuse: **Pamplora**.
- «Baby drinks»: les principales marques d'aliments infantiles ont fait appel à JFA pour la préparation de leurs jus de fruits destinés aux bébés.
- petits déjeuners chocolatés: à la fin de 1973, JFA a pris en location gérance le fonds de commerce de la Société **Phoscao** et s'efforce de refaire de cette marque un produit largement distribué.

Les moyens industriels

JFA dispose de quatre centres d'embouteillage couvrant le territoire français:

- Vernon, dans l'Eure, est la principale installation de la Société avec une capacité annuelle de 70 millions de cols.
- Nuits Saint-Georges, en Côte d'Or, où se trouve également le siège social, a une capacité de 40 millions de cols.
- Marmande, dans le Lot et Garonne, et Bédarrides, dans le Vaucluse, qui ont chacun une capacité de 20 millions de cols.
- Par ailleurs, il existe à Joigny, dans l'Yonne, un centre de production de jus de pommes et un dépôt à Paris.

Les moyens humains

Les effectifs de JFA sont d'environ 400 personnes, dont 90 constituent le réseau de vente (directeurs régionaux, représentants, animateurs de vente). Ce réseau est divisé en cinq directions régionales.



L'exercice 1974

L'année 1974 a été particulièrement difficile pour l'entreprise. En effet, JFA a dû faire face au cours du premier semestre, à de très fortes augmentations de ses matières premières, sans pouvoir, du fait du contrôle des prix, répercuter en temps utile ces hausses de coût. L'augmentation correspondante du prix de vente est intervenue en Août, soit postérieurement à la période de forte activité.

De plus, les mauvaises conditions météorologiques de l'été 1974 ont provoqué une stagnation de la demande de boissons sans alcool, si bien que le chiffre d'affaires de la société n'a progressé que de 10% au cours de l'exercice alors que les années précédentes, elle enregistrait des taux de croissance de 20 à 25%, malgré des variations de prix plus faibles.

Ayant une activité saisonnière, la société doit recourir à des crédits de campagne pour financer ses achats de matières premières, la hausse des taux bancaires a également contribué à la détérioration du résultat d'exploitation.

RESUME DU COMPTE D'EXPLOITATION 1974 COMPARE A 1973

(en milliers de francs)

	1973	1974
Ventes hors taxes	105 877	116 573
Achats consommés et droits	60 869	71 080
Marge brute	45 008	45 493
Autres produits	35	63
Ensemble	45 043	45 556
Frais de personnel	14 479	18 241
Frais financiers	3 487	6 685
Autres frais	22 980	23 804
Résultat avant amortissements et provisions	4 097	-3 174
Amortissements	3 352	2 445
Provisions	203	524
Résultat d'exploitation	542	-6 143
Pertes et profits divers	-255	+615
Résultat net	287	-5 528

BILAN RESUME AU 31 DECEMBRE 1974

(en milliers de francs)

Immobilisations nettes	23 257	Capitaux propres	12 135
Autres valeurs immobilisées	1 480	Subventions d'équipement	1 180
Valeurs d'exploitation	25 573	Provisions pour pertes et charges	1 219
Disponible et réalisable	27 572	Emprunts à plus d'un an	11 498
Perte de l'exercice	5 528	Emballages consignés	3 418
		Dettes à court terme	53 960
	83 410		83 410

SPBG



SOCIÉTÉ PARISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES

Société Anonyme au capital de 10 000 000 F.
Siège social: 10 avenue Galilée,
92140 - CLAMART

Direction:

Président Directeur Général	Claude FOUSSIER
Directeur Général	Guy DELARUE

La Société Parisienne de Boissons Gazeuses (SPBG) et sa filiale, la Société Régionale de Boissons Gazeuses (SRBG), sont concessionnaires de COCA-COLA Export Corporation. Celle-ci vend ses produits dans le monde entier, par l'intermédiaire de concessionnaires - embouteilleurs, qui, à partir de concentrés élaborés en France, fabriquent, embouteillent et distribuent les produits finis.

Les territoires

Lors de sa création, en 1949, la SPBG opérait uniquement sur la région parisienne, puis elle a étendu son territoire et implanté de nouvelles usines à Rennes (1962), Tours (1965) et Orléans (1968). En 1974, les concessions de Nancy, Lyon, Bordeaux et Toulouse ont été rachetées à BSN et regroupées au sein d'une filiale, la SRBG.

Actuellement, les territoires exploités représentent 70% du marché français, ils couvrent pour:

- SPBG: le bassin parisien, la Normandie, la Bretagne, le Val de Loire.
- SRBG: l'Alsace, la Lorraine, la région Rhône-Alpes, le Bassin de la Garonne, le Bordelais et les Charentes.

Les produits et les marchés

A l'origine, la SPBG vendait un produit unique: la petite bouteille de Coca-Cola, dont l'aspect n'a pas changé depuis 1916. Ensuite, la gamme s'est étoffée avec l'apparition des conditionnements familiaux pour Coca-Cola et de nouveaux sodas Fanta en 1957, Finley en 1972 et Mr.Pibb en 1974.

Le marché français des boissons rafraîchissantes est encore loin d'avoir atteint sa maturité, puisque il y est consommé 24 litres de soft drinks par an et par habitant, contre 57 litres en RFA et 101 litres aux USA.

Les moyens industriels

La distribution de produits dont les ventes sont très fortement saisonnières suppose des moyens industriels, à la fois souples et très performants sur le plan de la productivité.

L'usine de Clamart qui alimente la région parisienne, a une capacité de production de 10 millions de caisses par an. La nouvelle usine de Rennes peut en produire 2,3 millions et celles de Tours et Orléans 1,3 million.

Les territoires de l'Est seront approvisionnés par une usine en cours de construction à Lunéville qui aura une capacité de 2,5 millions de caisses par an. Des investissements sont également prévus pour augmenter la capacité de l'usine de Lyon qui est actuellement de 1,5 million de caisses par an.



L'organisation commerciale

La SPBG vend ses produits, soit directement en livrant sa clientèle par les traditionnels camions rouges et blancs (la «vente à la chine» a été partiellement remplacée par la vente sur commande), soit par l'intermédiaire d'entrepositaires grossistes.

Le réseau de vente se caractérise par une structure décentralisée avec six directions régionales (Paris, Rennes, Orléans, Nancy, Lyon, Bordeaux) et par l'existence d'un réseau de marchandiseurs chargés de l'action commerciale auprès de la grande distribution.

L'exercice 1974

La SPBG a connu au cours de 1974 les mêmes difficultés que celles évoquées pour les jus de fruits, à savoir:

- des conditions climatiques très médiocres
- une conjoncture économique défavorable
- des autorisations d'augmentation des tarifs permettant uniquement de compenser une partie de la hausse des matières premières.

Les volumes vendus ont diminué de 3,7% par rapport à l'exercice précédent. La régression des ventes est due à la vente à consommer sur place, alors que les ventes en alimentation sont restées stables.

C'est dans cet environnement peu favorable que la SPBG a procédé au lancement de nouveaux produits (Mr. Pibb et Finley bitter orange) qui n'ont pas répondu aux espoirs placés en eux, malgré les importants investissements en publicité, matériel et emballages engagés à cet effet.

La progression du chiffre d'affaires n'a été pour l'ensemble du territoire que de 3,5% par rapport à 1973. Aux pertes de la SPBG de 2 175 000 F. (voir détails ci-contre) s'ajoutent celles enregistrées au titre des nouveaux territoires de 2 571 000 F., soit une perte totale de 4 746 000 F. après 13 621 000 F. d'amortissements et de provisions.

COMPTES D'EXPLOITATION (non consolidés) (en milliers de francs)

	1973	1974
Ventes hors taxes	91 791	95 551
Matières premières	40 874	45 193
Marge brute	50 917	50 358
Autres produits	820	888
Ensemble	51 737	51 247
Frais de personnel	24 652	28 774
Frais financiers	706	907
Autres frais	15 090	16 285
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et provisions	11 289	5 281
Amortissements	6 377	7 427
Provisions	2 211	76
Bénéfice d'exploitation	2 700	-2 222
Pertes et profits divers	-1 458	+120
Résultat net	1 242	-2 102 *

* auquel il faut ajouter une perte de 73 000 F. chez SDBG.

BILAN RESUME AU 31 DECEMBRE 1974 (non consolidé) (en milliers de francs)

Immobilisations	49 987	Capitaux propres	26 950
Autres valeurs immobilisées	21 187	Provisions pour pertes et charges	13
Stocks	7 219	Dettes à long et moyen terme	26 395
Réalisable et disponible	16 473	Emballages consignés	22 925
Pertes	2 102	Dettes à court terme	20 685
	96 968		96 968

Euro Équipement



Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F.
Siège social: 120 avenue du Maréchal Foch,
94015 - CRETEIL

Gérant Pierre EMIE

Euro-Équipement est issu du département Pernod Equipement de la Société Pernod.

La vocation de la Société est de distribuer, sur le plan européen, du matériel et équipement commercial destiné aux cafés, hôtels, restaurants ainsi qu'aux pharmacies, et du matériel de distribution automatique pour collectivités.

La gamme de matériel d'équipement commercial comprend:

- des appareils verseurs NON DRIP fabriqués par la Société anglaise Gaskell and Chambers.
- des fabriques automatiques de glace WHIRLPOOL importées des Etats-Unis.
- des vitrines réfrigérées pour apéritifs et des vitrines LABOCOOL pour pharmacies, pour lesquelles Euro-Équipement est propriétaire des brevets et des marques, la fabrication étant assurée par des sous-traitants, en France.

Euro-Équipement fait également fabriquer des appareils distributeurs de boissons chaudes et froides, dont les brevets lui appartiennent, enfin des distributeurs de denrées solides, de bouteilles et des changeurs de monnaie viennent compléter la gamme de matériel de distribution automatique.

L'effectif d'Euro-Équipement se compose de 125 personnes réparties entre le siège administratif, six directions régionales (Paris, Nancy, Lyon, Marseille, Nantes et Rouen) et un concessionnaire à Bordeaux. Chaque direction régionale possède ses propres structures de vente et de service après-vente.

Dans les principaux marchés européens (République Fédérale d'Allemagne, Italie, Suisse, Espagne et Grande-Bretagne), Euro-Équipement a créé des filiales; dans les autres pays d'Europe, la Société est représentée par des agents.

L'exercice 1974

Les ventes en France ont été fortement perturbées au cours du second semestre par les restrictions de crédit qui ont entraîné un destockage chez les revendeurs et par le report d'investissements en appareils de distribution dans de nombreuses entreprises.

Principaux chiffres de l'exploitation France (comptabilisée par Pernod Ricard) en 1974:

Chiffre d'affaires hors taxes: 25,6 millions de F
Résultat avant amortissements et provisions: 0,6 million de F
Résultat d'exploitation: -1,2 million de F

BILAN RESUME AU 31 DECEMBRE 1974 (en milliers de francs)

Immobilisations corporelles	1 319	Capitaux propres	20 170
Valeurs incorporelles	5 000	Dettes à court terme	8 065
Prêts et titres de participation	2 389		
Stocks	9 823		
Réalisable et disponible	9 265		
Perte de l'exercice	439		
	28 235		28 235

ANNEXES

**VALEURS EN PORTEFEUILLE
AU 31 DECEMBRE 1974**

VALEURS FRANÇAISES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST SUPERIEURE A F 100 000	nombre	valeur d'inventaire
Ricard	1 574 995	314 999 000,00
Pernod	1 074 995	214 999 000,00
Lanson	71 287	56 634 652,94
SEGM	179 992	35 998 400,00
Jus de Fruits Associés	115 056	27 144 974,17
Santa Lina	12 490	24 230 600,00
Euro-Equipement	99 999	19 999 800,00
Résidences de Cavalière	199 950	19 900 950,00
SPBG	370 664	12 512 898,57
CDC	169 400	7 734 945,32
Etablissements Vinicoles Champenois	792	6 251 934,06
Astra	27 995	2 414 280,19
Grands Champagnes de Reims	3 841	960 900,00
Brugier Charrasse	4 388	917 092,00
Société des Vins de France	4 369	821 616,24
Pavillon de l'Elysée	6 440	748 881,60
Compagnie des Vins Orbéga	4 496	717 578,81
BEREB	1 912	630 960,00
GMC	1 336	614 000,00
Valentin	1 148	598 956,54
Laborag	2 240	249 984,00
Jourdain	1 283	149 900,96
GIAC	1 255	125 500,00
SOGERI	100	125 208,22
Total des valeurs françaises		749 482 013,62
TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A F 100 000		249 821,78
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES IMMOBILIERES NON COTEES EN BOURSE		15 552 024,00
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES ETRANGERES NON COTEES EN BOURSE		43 435 343,02
TOTAL DU PORTEFEUILLE		808 719 202,42

**TABLEAU FAISANT RESSORTIR
LES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
POUR L'EXERCICE 1974
(seul exercice clos depuis l'absorption des sociétés
Pernod et SEGM)**

SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE	
a/ Capital social	298 000 000
b/ Nombre d'actions émises	3 725 000
c/ Nombre d'obligations convertibles en actions	
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES	
a/ Chiffre d'affaires hors taxes	2 241 809 402
b/ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	257 130 181
c/ Impôts sur les bénéfices	108 387 268
d/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	64 901 446
e/ Montant des bénéfices distribués	29 055 000
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION	
a/ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	39,93
b/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	17,42
c/ Dividende versé à chaque action	7,80
PERSONNEL	
a/ Nombre de salariés	3 138
b/ Montant de la masse salariale	140 095 192
c/ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales,etc...)	44 192 745

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Pernod Ricard	Capital	Réserves	Quote part du capital	Valeur d'inventaire	Prêts ou avancés	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés
a/ FILIALES								
PERNOD 120, avenue du Mal Foch - Créteil	107 500 000,00	116 665 261,78	99,99%	214 999 000,00			13 010 405,37	
RICARD 62, rue Hélène Muller - Thiais	157 500 000,00	181 818 884,60	99,99%	314 999 000,00			15 257 584,17	
EURO-EQUIPEMENT 120, avenue du Mal Foch - Créteil	10 000 000,00	10 169 796,00	99,99%	19 999 800,00			— 438 593,15	
SEGM 2, rue de Solférino - Paris 7ème	18 000 000,00	18 044 202,00	99,99%	35 998 400,00	4 500 000,00		318 078,63	
SPBG 10, avenue Galilée - Clamart	10 000 000,00	16 950 377,06	92,67%	12 512 898,57	20 700 000,00	95 550 931,57	— 2 102 170,17	
JFA Rue François Mignotte - Nuits St Georges	7 606 000,00	4 528 807,89	75,64%	27 144 974,17		116 572 927,05	— 5 528 385,05	
CAMPBELL 164 St Vincent Street - Glasgow (Ecosse)	164 630,00*	2 987 544,00*	99,99%	40 337 135,02		1 849 916,00*	173 730,00*	
SANTA LINA Route des Sanguinaires - Ajaccio	1 250 000,00	740 101,05	99,99%	24 230 600,00	90 484 485,31		99 980,57	
EVC 35, rue de Verdun - Epernay	1 600 000,00	738 318,47	99,00%	6 251 934,06			— 8 265,12	
SCIC du 99, avenue du Mal Leclerc - Maisons Alfort	10 000 000,00		99,99%	9 999 000,00				
SIC PERNOD PRADO Avenue du Prado - Marseille	3 000 000,00		99,96%	2 999 000,00				
Résidences de Cavalière - Cavalière	20 000 000,00	2 633,42	99,99%	19 900 950,00		963 473,62	— 109 365,39	
b/ PARTICIPATIONS								
CHAMPAGNE LANSON 12, boulevard Lundy - Reims**	30 000 000,00	18 424 306,88	47,52%	56 634 652,94		62 612 895,00	1 149 439,99	712 870,00
CDC 30, avenue Kléber - Paris 16ème	63 250 000,00	73 434 882,28	26,78%	7 734 945,32		269 570 088,00	13 825 869,80	1 422 960,00
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations								
a/ FILIALES								
Françaises				5 410 720,41	5 355 913,35			21 384,98
Etrangères				617 208,00				280 777,14
b/ PARTICIPATIONS								
Françaises				5 426 355,78	5 440 030,76			127 908,38
Etrangères				2 481 000,00				

NB. Montant des avais et cautions fournis par la Société: JFA 4 000 000F. * En livres sterling ** Exercice du 1/9 au 31/8.

Les comptes consolidés

La consolidation des comptes du groupe PERNOD RICARD au 31 décembre 1974 a été établie selon les recommandations du Conseil National de la Comptabilité et sur la base des comptes certifiés, soit par les Commissaires aux Comptes de PERNOD RICARD en ce qui concerne les Sociétés RICARD, PERNOD, SEGM et EURO-EQUIPEMENT, soit par ceux de chacune des autres sociétés.

Choix des Sociétés et des méthodes de consolidation

Ont été consolidées les filiales et participations répondant aux critères suivants:

- une situation nette au moins égale à 1% de la situation nette de la Société mère.
- le groupe contrôle au moins un tiers du capital.
- une activité industrielle ou commerciale dans le secteur des boissons et du matériel d'hôtellerie.

Certaines Sociétés ne répondant pas aux critères ci-dessus sont toutefois consolidées, soit parce qu'elles détiennent des titres de Sociétés consolidées, soit en raison de leur importance. (cas de CDC dont PERNOD RICARD détient 27% du capital).

Les Sociétés dans lesquelles le groupe détient plus de la moitié du capital sont intégrées globalement, les autres sont mises en équivalence.

Taux de change

Pour les Sociétés étrangères consolidées (CAMPBELL et ses filiales) les bilans et les comptes ont été convertis en francs français sur la base des cours au 31 décembre fournis par la Direction Générale des Impôts.

Consolidation des comptes

Le bilan et le compte de résultats présentés, ont fait l'objet des habituelles éliminations des opérations et des comptes entre Sociétés consolidées.

Il n'a pas été apporté de correction aux amortissements pratiqués par les Sociétés ni à la valeur des stocks, compte tenu de la très faible importance des profits internes qui y sont inclus.

Différence de consolidation et survaleur

La différence de consolidation représente la différence entre la valeur comptable des participations consolidées et la quote part du groupe dans la situation nette de ces Sociétés. La différence de consolidation est négative par suite de l'élimination de la valeur des titres PERNOD RICARD, détenus par une Société consolidée.

La survaleur correspond à l'annulation des moins-values de consolidation relatives aux Sociétés CAMPBELL et Champagne LANSON.

Intérêts hors groupe

Ces intérêts sont constitués par la part revenant aux actionnaires minoritaires des Sociétés intégrées globalement dans la situation nette et les résultats de ces Sociétés.

Les droits des tiers dans les résultats sont négatifs en raison des pertes enregistrées par les Sociétés du groupe où le pourcentage du capital détenu par des tiers est significatif (JFA et SPBG).

Bénéfices et cash flow consolidés

● Le résultat net est composé par l'ensemble des bénéfices nets (déductions faites des pertes) des Sociétés consolidées.

Les impôts sur les bénéfices, les amortissements et les provisions (y compris celles hors exploitation) déduits des résultats correspondent aux montants effectivement comptabilisés dans chaque Société.

Les dividendes perçus des Sociétés consolidées, y compris les dividendes versés par les anciennes Sociétés RICARD et SEGM aux Sociétés du groupe, ont été annulés.

Il n'a pas été apporté de corrections à la valeur comptable des produits détenus en stock et provenant de Sociétés consolidées, ni à celle des provisions non déductibles fiscalement au cours de l'exercice.

Le bénéfice net réel représente la part du groupe dans le bénéfice net comptable consolidé, augmenté des provisions pour investissement constituées au cours de l'exercice et diminué de celles qui ont été reprises pendant ce même exercice.

● Le cash flow est composé du bénéfice net réel, des amortissements et de la dotation (diminuée des reprises) aux provisions pour hausse de prix.

Résultats ramenés à une action

Pour le calcul du bénéfice net réel et du cash flow par action, le total des actions composant le capital de PERNOD RICARD a été diminué du nombre de titres détenu par une Société consolidée.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DECEMBRE 1974

	pourcentage de consolidation
Société mère	
Pernod Ricard	100
Intégration globale	
Ricard	100
Pernod	100
SEGM	100
Euro-Equipement	100
Calvados Busnel	100
Campbell and Son	100
Santa Lina	100
SIFA	100
Grands Jus de Fruits Français	100
Ets Vinicoles Champenois	99,00
Parisienne de Boissons Gazeuses	92,67
Grands Jus de Fruits Associés	82,33
Mise en équivalence	
Grands Champagnes de Reims	47,68
Champagne Lanson	47,52
CDC	26,78

**SITUATION
CONSOLIDÉE
AU 31 DECEMBRE
1974**
(en milliers de francs)

ACTIF	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT	1 335	1 324	11
IMMOBILISATIONS	839 947	94 015	745 932
Terrains	35 862	806	35 056
Constructions	151 394	20 103	131 291
Matériel, mobilier, installations	207 276	66 236	141 040
Emballages commerciaux récupérables	28 775	5 960	22 815
Immobilisations incorporelles	395 181	79	395 102
Autres immobilisations	4 377	831	3 546
Immobilisations en cours	17 082		17 082
SURVALEUR	43 692		43 692
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	187 595	1 341	186 254
Prêts à plus d'un an	22 417	7	22 410
Titres consolidés par mise en équivalence	80 352		80 352
Titres de participations et autres titres	83 660	1 324	82 336
Dépôts et cautionnements	1 166	10	1 156
VALEURS IMMOBILISEES	1 072 569	96 680	975 889
VALEURS D'EXPLOITATION	393 959	780	393 179
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES	505 719	10 581	495 138
Fournisseurs	3 909		3 909
Clients	247 725	10 117	237 608
Autres débiteurs	60 375	454	59 921
Comptes de régularisation Actif	9 506		9 506
Prêts à moins d'un an	1 753		1 753
Effets à recevoir	135 141		135 141
Chèques et coupons à encaisser	785		785
Titres de placement	1 056	10	1 046
Banques et chèques postaux	44 911		44 911
Caisse	558		558
TOTAL DE L'ACTIF	1 972 247	108 041	1 864 206

PASSIF	
SITUATION NETTE DU GROUPE	983 078
Capital propre	298 000
Réserves	642 402
Report à nouveau	5 858
Différence de consolidation	(44 934)
Part du groupe dans les résultats	81 752
INTERETS HORS GROUPE	3 021
Dans la situation nette consolidée	4 182
Dans les résultats	(1 161)
SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE	986 099
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 228
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	20 267
DETTES A LONG ET MOYEN TERME	161 969
CAPITAUX PERMANENTS	1 169 563
EMBALLAGES CONSIGNES	26 353
DETTES A COURT TERME	668 290
Fournisseurs	109 253
Clients	2 322
Autres créanciers	229 239
Comptes de régularisation Passif	40 284
Emprunts à moins d'un an	69 662
Effets à payer	131 858
Banques	85 672
TOTAL DU PASSIF	1 864 206

RESULTATS CONSOLIDES (en milliers de francs)	
Chiffre d'affaires hors TVA	2 456 275
Autres produits	12 094
Ensemble des produits	2 468 369
Achats corrigés des variations de stocks	531 881
Frais de personnel	241 169
Autres charges	1 379 976
Résultat brut d'exploitation	315 343
Charges et produits financiers	- 38 665
Amortissements	- 44 949
Pertes et profits divers	- 12 495
Provision pour hausse de prix (mouvement)	- 27 093
Résultat avant impôts	192 141
Impôt sur les sociétés	100 986
Contribution exceptionnelle de 18%	10 462
Résultat net des sociétés intégrées	80 693
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 102
Résultat net du groupe	80 591
Part des intérêts hors groupe (perte)	+ 1 161
Part du groupe dans le résultat net	81 752
Provision pour investissement (mouvement)	1 015
Bénéfice net réel	82 767
Amortissements	44 949
Provision pour hausse de prix (mouvement)	27 093
Cash flow	154 809
RESULTATS CONSOLIDES PAR ACTION* (en francs)	
Bénéfice net réel par action	24,83
Cash flow par action	46,43
* Nombre d'actions utilisé pour le calcul : 3 333 970	

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice 1974, clos le 31 décembre 1974 et après que lui aient été présentés le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan afférents à cet exercice, et faisant apparaître un solde bénéficiaire de F. 64 901 445,85

- approuve, tels qu'ils sont présentés ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent;
- approuve expressément, telles qu'elles sont relatées dans le rapport du Conseil d'Administration et dans le rapport général des Commissaires aux Comptes, les modifications que comportent, quant à leur présentation et aux méthodes d'évaluation, ces comptes et bilan par rapport à ceux précédents;
- ratifie:
 - l'affectation au compte « Réserves facultatives » des plus-values (F. 101 983 145,99) résultant des apports à la Société Ricard (ci-devant Société Industrielle et Commerciale Ricard) et à la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (SEGM) (ci-devant Société pour l'Exportation de Grandes Marques Internationales).
 - le virement à ce même compte des provisions pour investissement et pour hausse de prix - devenues sans objet - pour des montants respectifs de F. 14 280 232,61 et de F. 38 612 977,00.
 - les prélèvements effectués sur la prime de fusion pour reconstituer d'une part, la réserve spéciale de plus-value à long terme à concurrence de F. 7 277 328, 20, et d'autre part, la provision pour investissement à concurrence de F. 226 993 pour une durée résultant de son régime fiscal particulier.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant les propositions du Conseil d'Administration contenues dans son rapport:

- fixe à 7,80 F. pour chacune des 3 725 000 actions de 80 F. nominal divisant le capital social, le dividende total de l'exercice 1974;
- décide que ce dividende sera mis en paiement à compter du 8 juillet 1975 contre estampillage des certificats nominatifs ou contre remise, pour les actions au porteur, du coupon numéro 34, et ce, pour le montant sus-indiqué de 7,80 F. ouvrant droit à un avoir fiscal (impôt déjà payé au Trésor) de 3,90 F., portant le revenu global de l'action à 11,70 F.
- constate que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants:

Exercices	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal
1971	1 685 306	8,50 F	4,25 F
1972	1 685 306	8,50 F	4,25 F
1973	2 022 367	7,80 F	3,90 F

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 1974.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve le principe et le montant des dépenses non admises en déduction du bénéfice fiscal en vertu de l'article 223 quater du CGI qui se sont élevées, y compris l'impôt qui en résultera, à F. 271 551, 30 pour l'exercice 1974.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 1974 et spécialement à la succession de M. Gérard FOUSSIER, Administrateur décédé au cours de cet exercice, et aux Administrateurs de la Société « Pernod » et de la « Société pour l'Exportation de Grandes Marques (SEGM) » absorbées à titre de fusion par la Société, le 20 décembre 1974.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale réélit en qualité d'Administrateurs, pour les durées ci-après fixées, les Administrateurs sortants ci-après nommés:

- pour une durée qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980, Mme Danièle DILLEE, M. Louis BERGAMASCHI et M. Mario LEMBO,
- pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1979, M. Louis THIERS.

Septième résolution

L'Assemblée Générale,

- réélit en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires pour une durée de six années, M. Pierre DELPIERRE et M. Jean DELQUIE, Commissaires aux Comptes inscrits, dont le mandat arrive à son terme avec la présente réunion.
- constate que le Collège des Commissaires aux Comptes de la Société se trouve ainsi composé:
Titulaires: M. DELPIERRE et M. DELQUIE
Suppléant: M. Louis GENOT.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.



